

**REPUBLIQUE FRANÇAISE**

**Mairie de Fonbeauzard : Mairie de Fonbeauzard (1)**

**AGREGÉ AU BUDGET PRINCIPAL DE (2)**

Numéro SIRET : 21310186800015

POSTE COMPTABLE : SGC Toulouse Couronne Est

**M. 57**

**Budget primitif**

**Voté par nature**

**BUDGET : Principal (3)**

**ANNEE 2024**

(1) Indiquer soit le nom de la collectivité, soit le libellé de l'établissement, soit le nom du syndicat mixte relevant de l'article L. 5721-2 du CGCT.

(2) A compléter s'il s'agit d'un budget annexe.

(3) Indiquer le budget concerné : budget principal ou libellé du budget annexe.

# Sommaire

## I - Informations générales

A - Informations statistiques, fiscales et financières	4
B - Modalités de vote du budget	5
C1 - Exécution du budget de l'exercice précédent - Résultats	6
C2 - Exécution du budget de l'exercice précédent - RAR Dépenses	7
C3 - Exécution du budget de l'exercice précédent - RAR Recettes	8

## II - Présentation générale du budget

A - Vue d'ensemble - Vote et reports	9
B1 - Présentation des AP votées (collectivités de plus de 3500 habitants) (1)	Sans Objet
B2 - Présentation des AE votées (collectivités de plus de 3500 habitants) (1)	Sans Objet
C1 - Equilibre financier du budget - Investissement	10
C2 - Equilibre financier du budget - Fonctionnement	13
D1 - Balance générale - Dépenses	15
D2 - Balance générale - Recettes	17

## III - Vote du budget

A - Section d'investissement - Vue d'ensemble	19
A1 - Section d'investissement - Dépenses - Détail par article	23
A2.1 - Section d'investissement - Dépenses - Vue d'ensemble des opérations d'équipement	25
A2.2 - Section d'investissement - Dépenses - Détail des opérations d'équipement gérées en AP	26
A2.3 - Section d'investissement - Dépenses - Détail des opérations d'équipement gérées hors AP	27
A3 - Section d'investissement - Recettes - Détail par article	30
B - Section de fonctionnement - Vue d'ensemble	32
B1 - Section de fonctionnement - Dépenses - Détail par article	35
B2 - Section de fonctionnement - Recettes - Détail par article	39

## IV - Annexes

### A - Présentation croisée

A1 - Section d'investissement - Vue d'ensemble	Sans Objet
A1.01 - Opérations non ventilables	Sans Objet
A1.900 - Fonction 0 - Services généraux	Sans Objet
A1.900-5 - Fonction 0-5 - Gestion des fonds européens	Sans Objet
A1.901 - Fonction 1 - Sécurité	Sans Objet
A1.902 - Fonction 2 - Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	Sans Objet
A1.903 - Fonction 3 - Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	Sans Objet
A1.904 - Fonction 4 - Santé et action sociale (hors RSA)	Sans Objet
A1.904-4 - Fonction 4-4 - RSA	Sans Objet
A1.905 - Fonction 5 - Aménagement des territoires et habitat	Sans Objet
A1.906 - Fonction 6 - Action économique	Sans Objet
A1.907 - Fonction 7 - Environnement	Sans Objet
A1.908 - Fonction 8 - Transports	Sans Objet
A2 - Section de fonctionnement - Vue d'ensemble	Sans Objet
A2.01 - Opérations non ventilables	Sans Objet
A2.930 - Fonction 0 - Services généraux	Sans Objet
A2.930-5 - Fonction 0-5 - Gestion des fonds européens	Sans Objet
A2.931 - Fonction 1 - Sécurité	Sans Objet
A2.932 - Fonction 2 - Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	Sans Objet
A2.933 - Fonction 3 - Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	Sans Objet
A2.934 - Fonction 4 - Santé et action sociale (hors APA et RSA/Régularisation de RMI)	Sans Objet
A2.934-3 - Fonction 4-3 - APA	Sans Objet
A2.934-4 - Fonction 4-4 - RSA/Régularisation de RMI	Sans Objet
A2.935 - Fonction 5 - Aménagement des territoires et habitat	Sans Objet
A2.936 - Fonction 6 - Action économique	Sans Objet
A2.937 - Fonction 7 - Environnement	Sans Objet
A2.938 - Fonction 8 - Transports	Sans Objet

### B - Annexes patrimoniales

B1.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie	41
B1.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette	42
B1.3 - Etat de la dette - Répartition par structure de taux	46
B1.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours	47
B1.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture	48

B1.6 - Etat de la dette - Dette pour financer l'emprunt d'un autre organisme	50
B1.7 - Etat de la dette - Autres dettes	51
B2 - Méthodes utilisées pour les amortissements	52
B3.1 - Etat des provisions constituées	53
B3.2 - Etalement des provisions	55
B4 - Etat des charges transférées	56
B5 - Détail des chapitres d'opérations pour comptes de tiers	57
B6 - Prêts	58
B7.1 - Etat synthétique des engagements donnés	59
B7.2 - Etat synthétique des engagements reçus	60
B7.3 - Etat des emprunts garantis	61
B7.4 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux emprunts garantis	62
B7.5 - Etat des contrats de crédit-bail	63
B7.6 - Etat des marchés de partenariat	64
B7.7 - Etat des recettes grevées d'affectation spéciale	65
B7.8 - Autres engagements donnés	66
B7.9 - Autres engagements reçus	67
B8 - Subventions versées	68
B9 - Etat du personnel	72
B10 - Liste des organismes dans lesquels la collectivité a pris un engagement financier	75
B11.1 - Liste des organismes de regroupement	76
B11.2 - Liste des établissements publics créés	77
B11.3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe	78
<b>C - Annexes budgétaires</b>	
C1.1 - Equilibre budgétaire	79
C1.2 - Equilibre budgétaire - Dépenses	80
C1.3 - Equilibre budgétaire - Recettes	81
C2.1 - Etat des autorisations de programme et des crédits de paiement afférents (collectivités de moins de 3 500 habitants)	82
C2.2 - Etat des autorisations d'engagement et des crédits de paiement afférents (collectivités de moins de 3 500 habitants)	83
<b>D - Autres éléments d'information</b>	
D1 - Liste des services assujettis à la TVA et non érigés en budget annexe	84
D2.1 - Services ferroviaires régionaux des voyageurs - Volet 1 : Budget	85
D2.2 - Services ferroviaires régionaux des voyageurs - Volet 2 : Compte d'exploitation	86
D3 - Décisions en matière de taux	88
D4.1 - Etats de la répartition de la TEOM - Investissement	89
D4.2 - Etats de la répartition de la TEOM - Fonctionnement	90
D5.1 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Fonctionnement (2)	92
D5.2 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Investissement (2)	93
<b>V - Arrêté et signatures</b>	
A - Arrêté et signatures	94

Préciser, pour chaque annexe, si l'état est joint ou sans objet.

 Dans l'ensemble des tableaux, les cases grises ne doivent pas être remplies.

Conformément à l'instruction budgétaire et comptable, il convient de mentionner que :

dans la présentation croisée, la rubrique fonctionnelle 01 – Opérations non ventilables comprend les impôts et taxes non affectés, les dotations et participations, la dette et les opérations financières, les opérations patrimoniales en investissement, les frais de fonctionnement des groupes d'élus en fonctionnement ;  
*les opérations d'ordre doivent figurer en italique.*

(1) A utiliser également par les collectivités de moins de 3500 habitants qui mobiliseraient des AP-AE régies par l'article L.5217-10-7 du CGCT après avoir adopté un règlement budgétaire et financier conformément à l'article L. 5217-10-9. Si la collectivité opte pour ce régime, la collectivité ne renseigne pas les annexes C2.1 et C2.2 de la partie IV « Annexes ». Les projets de dotations d'AP-AE inscrits sur les annexes B1 et B2 de la partie II apparaissent alors dans les états de la partie III « Vote du budget », sinon les montants dans les champs AP-AE sont par convention de 0.

(2) Cet état ne peut être produit que par les communes dont la population est inférieure à 500 habitants et qui gèrent les services de distribution de l'eau potable et d'assainissement sous forme de régie simple sans budget annexe (art. L. 2221-11 du CGCT)

I – INFORMATIONS GÉNÉRALES	
INFORMATIONS STATISTIQUES, FISCALES ET FINANCIERES	
	A
	I
Informations statistiques	Valeurs
Population totale	2996
Indicateur de ressources fiscales ou potentiel fiscal par habitant (1)	Collectivité
Informations fiscales (N-2)	
Informations financières – ratios	Valeurs
1 Dépenses réelles de fonctionnement / population	
2 Recettes réelles de fonctionnement / population	
3 Dépenses d'équipement brut / population	
4 Encours de dette / population (2) (3)	
5 DGF / population	
6 Dépenses de personnel / dépenses réelles de fonctionnement (4)	
7 Dépenses réelles de fonctionnement et remboursement annuel de la dette en capital / recettes réelles de fonctionnement (4)	
8 Dépenses d'équipement brut / recettes réelles de fonctionnement	
9 Encours de la dette / recettes réelles de fonctionnement (2) (3) (4)	
10 Epargne brute / recettes réelles de fonctionnement (2) (4)	

(1) A renseigner selon les dispositions législatives et réglementaires applicables à la collectivité. Informations comprises dans la fiche de répartition de la DGF de l'exercice N-1, établie sur la base des informations N-2 (transmise par les services préfectoraux).

(2) Les ratios s'appuyant sur l'encours de la dette se calculent à partir du montant de la dette au 1<sup>er</sup> janvier N.

(3) L'encours de dette doit comprendre les avances remboursables consenties au titre de l'article 25 de la loi n° 2020-835 du 30 juillet 2020 de finances rectificative pour 2020, portant attribution des avances remboursables sur les recettes fiscales prévues aux articles 1594 A et 1595 du code général des impôts

(4) Pour les syndicats mixtes, seules ces données sont à renseigner.

## I – INFORMATIONS GENERALES MODALITES DE VOTE DU BUDGET

- I – L'assemblée délibérante décide de voter le présent budget :
- au niveau du chapitre (1) pour la section d'investissement ;
  - au niveau du chapitre (1) pour la section de fonctionnement ;
  - avec (2) vote formel sur les chapitres « opérations d'équipement » ;
  - avec (2) vote formel sur chacun des chapitres.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II – En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, sans vote formel sur chacun des chapitres, en fonctionnement et en investissement sans vote formel pour les chapitres « opération d'équipement ».

III – Conformément à l'article L. 5217-10-6 du CGCT, l'assemblée délibérante autorise le président à opérer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans les limites suivantes (3) :  
- Fonctionnement : 7,50 %  
- Investissement : 7,50%

IV – En l'absence de mention au paragraphe III ci-dessus, le président est réputé ne pas avoir reçu l'autorisation de l'assemblée délibérante de pratiquer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre.

V – Les provisions sont budgétaires (4).

VI – La comparaison s'effectue par rapport au budget cumulé (5) de l'exercice précédent.

VII – Le présent budget a été voté avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif (6).

- (1) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article ».
- (2) Indiquer « avec » ou « sans ».
- (3) Au maximum dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chaque section.
- (4) A compléter par un seul des deux choix suivants, selon les dispositions législatives et réglementaires applicables à la collectivité :
  - semi budgétaire ;
  - budgétaire par délibération N° ... du ...
- (5) Indiquer « primitif » ou « cumulé ». Budget cumulé = BP + BS + DM.
- (6) A compléter par un seul des trois choix suivants :
  - sans reprise des résultats de l'exercice N-1 ;
  - avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif ;
  - avec reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1.

**I – INFORMATIONS GÉNÉRALES**  
**EXECUTION DU BUDGET DE L'EXERCICE PRÉCEDENT – RESULTATS (1)**

		I
		C1

RESULTAT DE L'EXERCICE N-1			
Dépenses	Recettes	Solde d'exécution ou résultat reporté	Résultat ou solde (A)
<b>TOTAL DU BUDGET</b>	2 469 394,62	3 252 591,27	137 109,13 A1
Investissement	337 400,19	202 739,16 (3)	-26 329,30 A2
Fonctionnement	2 131 994,43	3 049 852,11 (4)	163 438,43 A3

RESTES À REALISER N-1			
Dépenses	Recettes	Solde (B)	
<b>TOTAL des RAR</b>	9 747,00 III + IV	3 444,00 B1	-6 303,00
Investissement	9 747,00 III	3 444,00 B2	-6 303,00
Fonctionnement	0,00 IV	0,00 B3	0,00

RESULTAT CUMULE = (A) + (B) (5)			
<b>TOTAL</b>	<b>A1 + B1</b>		914 002,78
<b>Investissement</b>	<b>A2 + B2</b>		-167 293,33
<b>Fonctionnement</b>	<b>A3 + B3</b>		1 081 296,11

(1) État à compléter uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1.

(2) Indiquer le signe – si dépenses > recettes, et + si recettes > dépenses.

(3) Solde d'exécution de N-2 reporté sur la ligne budgétaire 001 du compte administratif N-1. Indiquer le signe – si dépenses > recettes, et + si recettes > dépenses.

(4) Résultat de fonctionnement reporté sur la ligne budgétaire 002 du compte administratif N-1. Indiquer le signe – si déficitaire, et + si excédentaire.

(5) Indiquer le signe – si déficit et + si excédent.

<b>I – INFORMATIONS GENERALES</b>		<b>I</b>
<b>EXECUTION DU BUDGET DE L'EXERCICE PRECEDENT – RAR DEPENSES</b>		<b>C2</b>

**DETAIL DES RESTES A REALISER N-1 EN DEPENSES (1)**

<b>Chap. / art. (2)</b>	<b>Libellé</b>	<b>Dépenses engagées non mandatées</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT – TOTAL</b>		(I) <b>9 747,00</b>
018	RSA	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00
13	Subventions d'investissement (3)	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00
101	Opération d'équipement n° 101	6 736,00
102	Opération d'équipement n° 102	3 011,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (3)	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (5)	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3)	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers	0,00
<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT – TOTAL</b>		(II) <b>0,00</b>
011	Charges à caractère général (4)	0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (4)	0,00
014	Atténuations de produits	0,00
016	APA	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00
65	Autres charges de gestion courante (4)	0,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00
66	Charges financières	0,00
67	Charges spécifiques (4)	0,00

(1) Il s'agit des restes à réaliser établis conformément à la comptabilité d'engagement annuelle. A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du comité administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées.

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(2) Suivant le niveau de vote retenu par l'assemblée délibérante.

(3) Hors dépenses imputées au chapitre 018.

(4) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(5) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

<b>I – INFORMATIONS GENERALES</b>			<b>I</b>
<b>EXECUTION DU BUDGET DE L'EXERCICE PRECEDENT – RAR RECETTES</b>			<b>C3</b>

**DETAIL DES RESTES A REALISER N-1 EN RECETTES (1)**

Chap. / art. (2)	Libellé	Titres restant à émettre
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT – TOTAL</b>		(III) <b>3 444,00</b>
018	RSA	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (3)	3 444,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (3)	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (5)	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3)	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers	0,00
<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT – TOTAL</b>		(IV) <b>0,00</b>
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00
73	Impôts et taxes	0,00
731	Fiscalité locale	0,00
74	Dotations et participations (4)	0,00
75	Autres produits de gestion courante (4)	0,00
013	Atténuations de charges (4)	0,00
016	APA	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00
76	Produits financiers	0,00
77	Produits spécifiques (4)	0,00

(1) Il s'agit des restes à réaliser établis conformément à la complétabilité d'engagement annuelle. A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du conseil administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées.

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(2) Suivant le niveau de vote retenu par l'assemblée délibérante.

(3) Hors recettes imputées au chapitre 018.

(4) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(5) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

**II – PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU BUDGET**  
**VUE D'ENSEMBLE DU BUDGET – VOTE ET REPORTS**

VOTE	Crédits d'investissement votés au titre du présent budget (y compris le compte 1068)	DEPENSES	RECETTES
		316 275,00	541 900,33
		+	+
REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (1)	(si solde négatif) 219 322,33	3 444,00 0,00
		=	=
	Total de la section d'investissement (2)	545 344,33	545 344,33
		+	+
VOTE	Crédits de fonctionnement votés au titre du présent budget	DEPENSES	RECETTES
		3 504 165,00	3 393 026,57
		+	+
REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (1)	(si déficit) 0,00	0,00
		=	=
	Total de la section de fonctionnement (3)	3 504 165,00	3 504 165,36
		+	+
	<b>TOTAL DU BUDGET (4)</b>	<b>4 049 509,33</b>	<b>4 049 509,69</b>

(1) A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.  
 Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées.

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(2) Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.

(3) Total de la section de fonctionnement = FAR + résultat reporté + crédits de fonctionnement votés.

(4) Total du budget = total de la section de fonctionnement + total de la section d'investissement.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET EQUILIBRE FINANCIER DU BUDGET – SECTION D'INVESTISSEMENT					II C1
--	--	--	--	--	----------

## DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (y compris opérations) (3)	0,00	0,00	30 644,00	30 644,00	30 644,00
204	Subventions d'équipement versées (y compris opérations) (3) (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (y compris opérations) (3)	0,00	9 747,00	116 365,00	116 365,00	126 112,00
22	Immobilisations reçues en affectation (y compris opérations) (3) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (y compris opérations) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses d'équipement</b>		<b>0,00</b>	<b>9 747,00</b>	<b>147 009,00</b>	<b>147 009,00</b>	<b>156 756,00</b>
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	154 266,00	154 266,00	154 266,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses financières</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>154 266,00</b>	<b>154 266,00</b>	<b>154 266,00</b>
45...	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses réelles d'investissement</b>		<b>0,00</b>	<b>9 747,00</b>	<b>301 275,00</b>	<b>301 275,00</b>	<b>311 022,00</b>

040	Opérations ordre transf. entre sections (7)	0,00		15 000,00	15 000,00	15 000,00
041	Opérations patrimoniales (7)	0,00		0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses d'ordre d'investissement</b>		<b>0,00</b>		<b>15 000,00</b>	<b>15 000,00</b>	<b>15 000,00</b>

<b>TOTAL</b>	<b>0,00</b>	<b>9 747,00</b>	<b>316 275,00</b>	<b>316 275,00</b>	<b>326 022,00</b>
+					
<b>D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTÉ OU ANTICIPE</b>					<b>219 322,33</b>
=					
<b>TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES</b>					<b>545 344,33</b>

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget précédent.

(2) Proposition formulée par le président pour l'exercice N.

(3) Hors dépenses imputées au chapitre 018.

(4) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(5) A servir uniquement lorsque la collectivité effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle crée.

(6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).

(7) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041.

(8) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

<b>II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET EQUILIBRE FINANCIER DU BUDGET – SECTION D'INVESTISSEMENT</b>						<b>II C1</b>
--	--	--	--	--	--	------------------

**RECETTES D'INVESTISSEMENT**

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138) (3)	0,00	3 444,00	57 280,00	57 280,00	60 724,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (13)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes d'équipement</b>		<b>0,00</b>	<b>3 444,00</b>	<b>57 280,00</b>	<b>57 280,00</b>	<b>60 724,00</b>
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	0,00	0,00	16 982,00	16 982,00	16 982,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés (6)	0,00	0,00	225 625,33	225 625,33	225 625,33
138	Autres subventions invest. non transf. (3) (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie) (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes financières</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>242 607,33</b>	<b>242 607,33</b>	<b>242 607,33</b>
45...	Chapitres d'opérations pour le compte de tiers (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes réelles d'investissement</b>		<b>0,00</b>	<b>3 444,00</b>	<b>299 887,33</b>	<b>299 887,33</b>	<b>303 331,33</b>

021	Virement de la section de fonctionnement (10)	0,00		239 907,00	239 907,00	239 907,00
040	Opérations ordre transf. entre sections (10) (11)	0,00		2 106,00	2 106,00	2 106,00
041	Opérations patrimoniales (10)	0,00		0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes d'ordre d'investissement</b>		<b>0,00</b>		<b>242 013,00</b>	<b>242 013,00</b>	<b>242 013,00</b>

<b>TOTAL</b>	<b>0,00</b>	<b>3 444,00</b>	<b>541 900,33</b>	<b>541 900,33</b>	<b>545 344,33</b>
			+		
			<b>R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTÉ OU ANTICIPE</b>	<b>0,00</b>	
				=	
			<b>TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES</b>	<b>545 344,33</b>	

**Pour information :**

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la collectivité.

<b>AUTOFINANCEMENT PRÉVISIONNEL DÉGAGÉ PAR LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (12)</b>	<b>227 013,00</b>
--	-------------------

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget précédent.

(2) Proposition formulée par le président pour l'exercice N.

(3) Hors recettes imputées au chapitre 018.

(4) Sauf 165, 166 et 16449.

(5) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(6) Le compte 1068 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

(7) Le compte 138 n'est pas un chapitre mais une subdivision du chapitre 13.

(8) A servir uniquement lorsque la collectivité effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle crée.

(9) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).

(10)  $DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041$ .

(11) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et

réglementaires applicables.

(12) Solde de l'opération DF 023 + DF 042 – RF 042 ou solde de l'opération RI 021 + RI 040 – DI 040.

(13) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

<b>II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>	II
<b>EQUILIBRE FINANCIER – SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>	C2

**DEPENSES DE FONCTIONNEMENT**

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
011	Charges à caractère général (3)	0,00	0,00	709 158,00	709 158,00	709 158,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (3)	0,00	0,00	2 110 596,00	2 110 596,00	2 110 596,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	15 000,00	15 000,00	15 000,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (3)	0,00	0,00	359 558,00	359 558,00	359 558,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses de gestion courante</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>3 194 312,00</b>	<b>3 194 312,00</b>	<b>3 194 312,00</b>
66	Charges financières	0,00	0,00	67 840,00	67 840,00	67 840,00
67	Charges spécifiques (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (3)	0,00		0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses réelles de fonctionnement</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>3 262 152,00</b>	<b>3 262 152,00</b>	<b>3 262 152,00</b>

023	Virement à la section d'investissement (4)	0,00		239 907,00	239 907,00	239 907,00
042	Opérations ordre transf. entre sections (4) (5)	0,00		2 106,00	2 106,00	2 106,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses d'ordre de fonctionnement</b>		<b>0,00</b>		<b>242 013,00</b>	<b>242 013,00</b>	<b>242 013,00</b>

<b>TOTAL</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>3 504 165,00</b>	<b>3 504 165,00</b>	<b>3 504 165,00</b>
--------------	-------------	-------------	---------------------	---------------------	---------------------

+

<b>D 002 RESULTAT REPORTÉ OU ANTICIPE</b>	<b>0,00</b>
<b>TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES</b>	<b>3 504 165,00</b>

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget précédent.

(2) Proposition formulée par le président pour l'exercice N.

(3) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(4)  $DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DF 043 = RF 043$ .

(5) Les comptes 68 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

<b>II – PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU BUDGET ÉQUILIBRE FINANCIER – SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>					<b>II</b>
					<b>C2</b>

**RECETTES DE FONCTIONNEMENT**

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
013	Atténuations de charges (3)	0,00	0,00	155 000,00	155 000,00	155 000,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00	0,00	301 091,00	301 091,00	301 091,00
73	Impôts et taxes (sauf le 731)	0,00	0,00	796 638,00	796 638,00	796 638,00
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	1 270 896,00	1 270 896,00	1 270 896,00
74	Dotations et participations (3)	0,00	0,00	850 401,57	850 401,57	850 401,57
75	Autres produits de gestion courante (3)	0,00	0,00	4 000,00	4 000,00	4 000,00
<b>Total des recettes de gestion courante</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>3 378 026,57</b>	<b>3 378 026,57</b>	<b>3 378 026,57</b>
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (3)	0,00		0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes réelles de fonctionnement</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>3 378 026,57</b>	<b>3 378 026,57</b>	<b>3 378 026,57</b>

042	Opérations ordre transf. entre sections (4) (5)	0,00		15 000,00	15 000,00	15 000,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes d'ordre de fonctionnement</b>		<b>0,00</b>		<b>15 000,00</b>	<b>15 000,00</b>	<b>15 000,00</b>

<b>TOTAL</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>3 393 026,57</b>	<b>3 393 026,57</b>	<b>3 393 026,57</b>
--------------	-------------	-------------	---------------------	---------------------	---------------------

+

<b>R 002 RESULTAT REPORTÉ OU ANTICIPE</b>	<b>111 138,79</b>
---	-------------------

=

<b>TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES</b>	<b>3 504 165,36</b>
--	---------------------

**Pour information :**

<b>AUTOFINANCEMENT PRÉVISIONNEL DÉGAGÉ AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (6)</b>	227 013,00
---	------------

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la collectivité.

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget précédent.

(2) Proposition formulée par le président pour l'exercice N.

(3) Hors recettes impulsées aux chapitres 016 et 017.

(4) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DF 043 = RF 043.

(5) Les comptes 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(6) Solde de l'opération DF 023 + DF 042 – RF 042 ou solde de l'opération RI 021 + RI 040 – DI 040.

<b>II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>	<b>II</b>
<b>BALANCE GENERALE – DEPENSES</b>	<b>D1</b>

**DEPENSES D'INVESTISSEMENT (y compris RAR)**

<b>INVESTISSEMENT</b>		<b>Opérations réelles (1)</b>	<b>Opérations d'ordre (2)</b>	<b>TOTAL</b>
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (3)	0,00	0,00	0,00
15	<i>Provisions pour risques et charges (4)</i>		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	154 266,00	0,00	154 266,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	(7) 0,00		0,00
	Total des opérations d'équipement	156 756,00		156 756,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (3) (5)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (5) (10)	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (3) (5)	0,00	15 000,00	15 000,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3) (5)	(8) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (3) (sauf 2324) (5)	0,00	0,00	0,00
018	RSA	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00	0,00	0,00
28	<i>Amortissement des immobilisations (reprises)</i>		0,00	0,00
29	<i>Dépréciations des immobilisations (4)</i>		0,00	0,00
39	<i>Dépréciation des stocks et en-cours (4)</i>		0,00	0,00
3...	<i>Stocks et en-cours</i>		0,00	0,00
198	<i>Neutralisation des amortissements</i>		0,00	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00
481	<i>Charges à rép. sur plusieurs exercices</i>		0,00	0,00
49	<i>Dépréciation des comptes de tiers (4)</i>		0,00	0,00
59	<i>Dépréciation des comptes financiers (4)</i>		0,00	0,00
<b>Dépenses d'investissement – Total</b>		<b>311 022,00</b>	<b>15 000,00</b>	<b>326 022,00</b>

+

<b>D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE</b>	<b>219 322,33</b>
	=
<b>TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES</b>	<b>545 344,33</b>

**DEPENSES DE FONCTIONNEMENT (y compris RAR)**

<b>FONCTIONNEMENT</b>		<b>Opérations réelles (1)</b>	<b>Opérations d'ordre (2)</b>	<b>TOTAL</b>
011	Charges à caractère général (9)	709 158,00		709 158,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (9)	2 110 596,00		2 110 596,00
014	Atténuations de produits	15 000,00		15 000,00
016	APA	0,00		0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00		0,00
60	<i>Achats et variation des stocks</i>		0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (9)	359 558,00	0,00	359 558,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00		0,00
66	Charges financières	67 840,00	0,00	67 840,00
67	Charges spécifiques (9)	0,00	0,00	0,00
68	Dot. aux amortissements et provisions (9)	0,00	2 106,00	2 106,00
71	<i>Production stockée (ou déstockage)</i>		0,00	0,00
023	Virement à la section d'investissement		239 907,00	239 907,00
<b>Dépenses de fonctionnement – Total</b>		<b>3 262 152,00</b>	<b>242 013,00</b>	<b>3 504 165,00</b>

+

<b>D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE</b>	<b>0,00</b>
	=
<b>TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES</b>	<b>3 504 165,00</b>

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir la liste des opérations d'ordre de l'instruction budgétaire et comptable M. 57.

(3) Hors dépenses imputées au chapitre 018.

(4) Ces chapitres ne sont à renseigner que si la collectivité applique le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(5) Hors chapitres opérations.

**Mairie de Fonbeauzard - Principal - BP - 2024**

- (6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).
- (7) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait une dotation initiale au profit d'un service public doté de la seule autonomie financière.
- (8) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait des dépenses sur des biens affectés.
- (9) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.
- (10) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET			II
BALANCE GENERALE – RECETTES			D2

#### RECETTES D'INVESTISSEMENT (y compris RAR)

INVESTISSEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	16 982,00	0,00	16 982,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (3)	60 724,00	0,00	60 724,00
15	<i>Provisions pour risques et charges (4)</i>		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	(6) 0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (3)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (9)	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3)	(7) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours(sauf 2324) (3)	0,00	0,00	0,00
018	RSA	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00	0,00	0,00
28	<i>Amortissement des immobilisations</i>		0,00	0,00
29	<i>Dépréciations des immobilisations (4)</i>		0,00	0,00
39	<i>Dépréciation des stocks et en-cours (4)</i>		0,00	0,00
3...	<i>Stocks et en-cours</i>		0,00	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (5)	0,00	0,00	0,00
481	Charges à rép. sur plusieurs exercices		2 106,00	2 106,00
49	<i>Dépréciation des comptes de tiers (4)</i>		0,00	0,00
59	<i>Dépréciation des comptes financiers (4)</i>		0,00	0,00
021	<i>Virement de la section de fonctionnement</i>		239 907,00	239 907,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00		0,00
<b>Recettes d'investissement – Total</b>		<b>77 706,00</b>	<b>242 013,00</b>	<b>319 719,00</b>
+				
<b>R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTÉ OU ANTICIPE</b>				<b>0,00</b>
+				
<b>R 1068 AFFECTATION DU RESULTAT</b>				<b>225 625,33</b>
=				
<b>TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES</b>				<b>545 344,33</b>

#### RECETTES DE FONCTIONNEMENT (y compris RAR)

FONCTIONNEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges (8)	155 000,00		155 000,00
016	APA	0,00		0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00		0,00
60	<i>Achats et variation des stocks</i>		0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	301 091,00		301 091,00
71	<i>Production stockée (ou déstockage)</i>		0,00	0,00
72	<i>Production immobilisée</i>		15 000,00	15 000,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	796 638,00		796 638,00
731	Fiscalité locale	1 270 896,00		1 270 896,00
74	Dotations et participations (8)	850 401,57		850 401,57
75	Autres produits de gestion courante (8)	4 000,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (8)	0,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amortissements et provisions (8)	0,00	0,00	0,00
79	<i>Transferts de charges</i>		0,00	0,00
<b>Recettes de fonctionnement – Total</b>		<b>3 378 026,57</b>	<b>15 000,00</b>	<b>3 393 026,57</b>
+				
<b>R 002 RESULTAT REPORTÉ OU ANTICIPE</b>				<b>111 138,79</b>
=				
<b>TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES</b>				<b>3 504 165,36</b>

- (1) Y compris les opérations relatives au rattachement et les opérations d'ordre semi-budgétaires.
- (2) Voir la liste des opérations d'ordre de l'instruction budgétaire et comptable M. 57.
- (3) Hors recettes impulsées au chapitre 018.
- (4) Ces chapitres ne sont à renseigner que si la collectivité applique le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.
- (5) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).
- (6) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait une dotation initiale au profit d'un service public doté de la seule autonomie financière.
- (7) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait des dépenses sur des biens affectés.
- (8) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.
- (9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

**III – VOTE DU BUDGET**  
**SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE – DEPENSES – AP NOUVELLES – AP DÉJÀ PROGRAMMÉES**

**A**

<b>DEPENSES</b>						
Chapitre	Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information, dépenses gérées dans le cadre d'une AP	TOTAL (RAR N-1 + Vote)
				II		III = I + II
<b>TOTAL</b>	<b>0,00</b>	<b>9 747,00</b>	<b>0,00</b>	<b>316 275,00</b>	<b>0,00</b>	<b>316 275,00</b>
018 RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20 Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204 Subventions d'équipement versées (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21 Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22 Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23 Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des opérations d'équipement (3)	0,00	9 747,00	0,00	147 009,00	0,00	147 009,00
<b>Total des dépenses d'équipement</b>	<b>0,00</b>	<b>9 747,00</b>	<b>0,00</b>	<b>147 009,00</b>	<b>0,00</b>	<b>147 009,00</b>
10 Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13 Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16 Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	154 266,00	154 266,00	154 266,00	154 266,00
18 Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26 Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27 Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020 Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AP)						
<b>Total des dépenses financières</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>154 266,00</b>	<b>0,00</b>	<b>154 266,00</b>
45 Chapitres d'opérations pour compte de tiers (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses réelles</b>	<b>0,00</b>	<b>9 747,00</b>	<b>0,00</b>	<b>301 275,00</b>	<b>0,00</b>	<b>301 275,00</b>
040 Opérations ordre transf. entre sections (5) (6)	0,00			15 000,00	15 000,00	15 000,00
041 Opérations patrimoniales (7)	0,00			0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses d'ordre</b>	<b>0,00</b>			<b>15 000,00</b>	<b>15 000,00</b>	<b>15 000,00</b>

D001 Solde d'exécution négatif reporté ou anticipé (8)	219 322,33
Total des dépenses d'investissement cumulées	545 344,33

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.  
(2) Il s'agit des AP nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AP relatives à de nouvelles programmations pluriannuelles mais également les AP modifiant un stock d'AP existant.

- (3) Voir l'état III-A2.1 pour le détail des opérations d'équipement.
- (4) Voir l'état IV-B5 pour le détail des opérations pour compte de tiers.
- (5) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (D) 040 = RF 042).
- (6) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).
- (7) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (D) 041 = RI 041).
- (8) Le solde d'exécution reporté est le résultat constaté de l'exercice précédent qui fait l'objet d'un report et non d'un vote de l'assemblée délibérante. Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).
- (9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

**III – VOTE DU BUDGET**  
**SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE – RECETTES**

**III**  
**A**

**RECETTES**

		Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	TOTAL (RAR N-1 + Vote)
			I		II	III = I + II
	<b>TOTAL</b>	0,00	3 444,00	316 275,00	316 275,00	319 719,00
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	0,00	3 444,00	57 280,00	57 280,00	60 724,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 16449, 165, 166 et 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes d'équipement</b>		<b>0,00</b>	<b>3 444,00</b>	<b>57 280,00</b>	<b>57 280,00</b>	<b>60 724,00</b>
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	0,00	0,00	16 982,00	16 982,00	16 982,00
138	Autres subventions invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (16449, 165 et 166)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes financières</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>16 982,00</b>	<b>16 982,00</b>	<b>16 982,00</b>
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes réelles</b>		<b>0,00</b>	<b>3 444,00</b>	<b>74 262,00</b>	<b>74 262,00</b>	<b>77 706,00</b>
021	Virement de la section de fonctionnement	0,00		239 907,00	239 907,00	239 907,00
040	Opérations ordre transf. entre sections (3) (4) (5)	0,00		2 106,00	2 106,00	2 106,00
041	Opérations patrimoniaires (6)	0,00		0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes d'ordre</b>		<b>0,00</b>		<b>242 013,00</b>	<b>242 013,00</b>	<b>242 013,00</b>
						<b>R001 Solde d'exécution positif reporté ou anticipé (7)</b>
						<b>0,00</b>
						<b>Affectation au compte 1068 (8)</b>
						<b>225 625,33</b>
						<b>Total des recettes d'investissement cumulées</b>
						<b>545 344,33</b>

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

- (2) Voir l'état IV-B5 pour le détail des opérations pour compte de tiers.
- (3) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (R/040 = DF/042).
- (4) Les comptes 15, 28, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.
- (5) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).
- (6) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (D/041 = RI/041).
- (7) Le solde d'exécution reporté est le résultat constaté de l'exercice précédent qui fait l'objet d'un report et non d'un vote de l'assemblée délibérante. Incrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).
- (8) Le montant inscrit doit être conforme à la délibération d'affectation du résultat. Ce montant ne fait donc pas l'objet d'un nouveau vote.
- (9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

**III – VOTE DU BUDGET**  
**SECTION D'INVESTISSEMENT – DEPENSES – DETAIL PAR ARTICLE**

Chap. / art. (1)	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AP	Pour information Crédits gérés hors AP	TOTAL (RAR N-1 + Vote)	III = I + II
<b>TOTAL</b>	0,00	<b>9 747,00</b>	<b>0,00</b>	<b>316 275,00</b>	<b>316 275,00</b>	<b>0,00</b>	<b>316 275,00</b>	<b>326 022,00</b>	
018 RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20 Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204 Subventions d'équipement versées (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21 Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22 Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23 Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des opérations d'équipement (4)	0,00	9 747,00	0,00	147 009,00	147 009,00	0,00	0,00	147 009,00	156 756,00
<b>Total des dépenses d'équipement</b>	<b>0,00</b>	<b>9 747,00</b>	<b>0,00</b>	<b>147 009,00</b>	<b>147 009,00</b>	<b>0,00</b>	<b>147 009,00</b>	<b>156 756,00</b>	
10 Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00	0,00
13 Subventions d'investissement	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00	0,00
16 Emprunts et dettes assimilées (sauf le 1688 non budgétaire)	0,00	0,00		154 266,00	154 266,00		154 266,00	154 266,00	
1641 Emprunts en euros	0,00	0,00		154 266,00	154 266,00		154 266,00	154 266,00	
18 Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00	0,00
26 Participations et créances rattachées	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00	0,00
261 Titres de participation	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00	0,00
27 Autres immobilisations financières	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00	0,00
020 Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AP)				0,00					
<b>Total des dépenses financières</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>		<b>154 266,00</b>	<b>154 266,00</b>	<b>0,00</b>	<b>154 266,00</b>	<b>154 266,00</b>	
45... Opérations pour compte de tiers (5)	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses réelles</b>	<b>0,00</b>	<b>9 747,00</b>	<b>0,00</b>	<b>301 275,00</b>	<b>301 275,00</b>	<b>0,00</b>	<b>301 275,00</b>	<b>311 022,00</b>	
040 Opérations ordre transf. entre sections (6)	0,00			15 000,00	15 000,00			15 000,00	15 000,00

Chap. / art. (1)	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AP	Pour information Crédits gérés hors AP	TOTAL (RAR N-1 + Vote)  III = I + II
	<i>Reprise sur autofinancement antérieur</i>	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
192	<i>Plus ou moins-values sur cession immo.</i>	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
	<i>Charges transférées (7)</i>	0,00		15 000,00	15 000,00		15 000,00	15 000,00
2181	<i>Install. générales, agencements</i>	0,00		15 000,00	15 000,00		15 000,00	15 000,00
041	<i>Opérations patrimoniales (8)</i>	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
<b>Total des dépenses d'ordre</b>		<b>0,00</b>		<b>15 000,00</b>	<b>15 000,00</b>			<b>15 000,00</b>

(1) Détailier les articles conformément au plan de comptes.

(2) Voir état FB pour le contenu du budget précédent.

(3) Il s'agit des AP nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AP relatives à de nouvelles programmations pluriannuelles mais également les AP modifiant un stock d'AP existant.

(4) Voir état III-A2.1 pour le détail des opérations d'équipement.

(5) Il y a autant de ligne que d'opération pour compte de biens.

(6) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (D) 040 = RF 042).

(7) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(8) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (D) 041 = RI 041).

(9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

<b>III – VOTE DU BUDGET SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT</b>							<b>III</b>
							<b>A2.1</b>

**Vue d'ensemble des chapitres des opérations d'équipement**

N° Opération	Libellé de l'opération	N° AP (1)	Pour mémoire réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AP	Pour information Crédits gérés hors AP
101	Mairie		2 532 999,47	6 736,00	105 933,00	105 933,00	0,00	105 933,00
102	Groupes scolaires		1 351 947,24	3 011,00	13 970,00	13 970,00	0,00	13 970,00
115	Aménagement bâtiment réfectoire école		0,00	0,00	27 106,00	27 106,00	0,00	27 106,00
<b>TOTAL</b>			<b>1 429 437,56</b>	<b>9 747,00</b>	<b>147 009,00</b>	<b>147 009,00</b>	<b>0,00</b>	<b>147 009,00</b>

(1) Colonne à renseigner uniquement lorsque l'opération d'équipement est afférente à une AP.

<b>III – VOTE DU BUDGET SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT</b>	<b>III A2.2</b>
---	---------------------

Cet état ne contient pas d'information.

<b>III – VOTE DU BUDGET SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT</b>					<b>III A2.3</b>
---	--	--	--	--	---------------------

**(1) CHAPITRE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 101**  
**LIBELLE : Mairie**  
**NON COMPRIS DANS UNE AUTORISATION DE PROGRAMME**

**DEPENSES**

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
<b>DEPENSES</b>		<b>955 977,53</b>	<b>a</b>	<b>6 736,00</b>	<b>105 933,00</b>
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	3 538,00	3 538,00
2051	Concessions, droits similaires	0,00	0,00	3 538,00	3 538,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	<b>946 592,55</b>	<b>6 736,00</b>	<b>102 395,00</b>	<b>102 395,00</b>
2131	Bâtiments publics	0,00	0,00	59 000,00	59 000,00
2135	Installations générales, agencements	40 956,64	0,00	0,00	0,00
2138	Autres constructions	2 304,00	0,00	0,00	0,00
21538	Autres réseaux	106 084,72	0,00	0,00	0,00
2158	Autres inst.,matériel,outil. techniques	147 844,41	0,00	0,00	0,00
2181	Install. générales, agencements	314 436,94	0,00	0,00	0,00
2183	Matériel informatique	97 347,60	3 236,00	30 094,00	30 094,00
2184	Matériel de bureau et mobilier	726,04	0,00	0,00	0,00
2188	Autres immobilisations corporelles	236 892,20	3 500,00	13 301,00	13 301,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	<b>9 384,98</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
238	Avances commandes immo corporelles	9 384,98	0,00	0,00	0,00

**FINANCEMENT EXTERNE (pour information) (facultatif)**

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées affectées à l'opération au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
<b>TOTAL RECETTES AFFECTEES (3)</b>		<b>1 165 614,09</b>	<b>c</b>	<b>0,00</b>	<b>54 280,00</b>
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138)	807 746,93	0,00	54 280,00	54 280,00
1322	Subv. non transf. Régions	651,72	0,00	0,00	0,00
1323	Subv. non transf. Départements	463 875,65	0,00	23 345,00	23 345,00
1328	Autres subventions d'équip. non transf.	280 476,63	0,00	30 935,00	30 935,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	357 867,16	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

<b>Solde = (c + d) – (a + b) (5)</b>	<b>-58 389,00</b>
--------------------------------------	-------------------

(1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.

(2) Détalier les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(3) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à versement.

(4) Sauf 165, 166 et 16449.

(5) Indiquer le signe algébrique.

(6) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

<b>III – VOTE DU BUDGET</b> <b>SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT</b>					<b>III</b>
					<b>A2.3</b>

**(1) CHAPITRE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 102**  
**LIBELLE : Groupes scolaires**  
**NON COMPRIS DANS UNE AUTORISATION DE PROGRAMME**

**DEPENSES**

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
<b>DEPENSES</b>		<b>473 460,03</b>	<b>a</b>	<b>3 011,00</b>	<b>13 970,00</b>
20	<b>Immobilisations incorporelles (sauf 204)</b>	0,00	0,00	0,00	0,00
204	<b>Subventions d'équipement versées (6)</b>	0,00	0,00	0,00	0,00
21	<b>Immobilisations corporelles</b>	<b>473 460,03</b>	<b>3 011,00</b>	<b>13 970,00</b>	<b>13 970,00</b>
2135	Installations générales, agencements	198 185,77	0,00	1 000,00	1 000,00
2181	Install. générales, agencements	136 112,23	0,00	0,00	0,00
2184	Matériel de bureau et mobilier	14 730,28	0,00	0,00	0,00
2188	Autres immobilisations corporelles	124 431,75	3 011,00	12 970,00	12 970,00
22	<b>Immobilisations reçues en affectation</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
23	<b>Immobilisations en cours (sauf 2324)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

**FINANCEMENT EXTERNE (pour information) (facultatif)**

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées affectées à l'opération au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
<b>TOTAL RECETTES AFFECTEES (3)</b>		<b>736 185,19</b>	<b>c</b>	<b>3 444,00</b>	<b>3 000,00</b>
13	<b>Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138)</b>	<b>536 185,19</b>	<b>3 444,00</b>	<b>3 000,00</b>	<b>3 000,00</b>
1318	Autres subventions d'équipement transf.	2 941,66	0,00	0,00	0,00
1321	Subv. non transf. Etat, établ. nationaux	56 658,52	0,00	0,00	0,00
1323	Subv. non transf. Départements	399 862,01	3 444,00	3 000,00	3 000,00
1328	Autres subventions d'équip. non transf.	76 723,00	0,00	0,00	0,00
16	<b>Emprunts et dettes assimilées (4)</b>	<b>200 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
20	<b>Immobilisations incorporelles (sauf le 204)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
204	<b>Subventions d'équipement versées (6)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
21	<b>Immobilisations corporelles</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
22	<b>Immobilisations reçues en affectation</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
23	<b>Immobilisations en cours (2324)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

<b>Solde = (c + d) – (a + b) (5)</b>	<b>-10 537,00</b>
--------------------------------------	-------------------

- (1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.
- (2) Détailer les articles utilisés conformément au plan de comptes.
- (3) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.
- (4) Sauf 165, 166 et 16449.
- (5) Indiquer le signe algébrique.
- (6) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

<b>III – VOTE DU BUDGET</b>					<b>III</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT</b>					<b>A2.3</b>

**(1) CHAPITRE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 115**  
**LIBELLE : Aménagement bâtiment réfectoire école**  
**NON COMPRIS DANS UNE AUTORISATION DE PROGRAMME**

**DEPENSES**

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
<b>DEPENSES</b>					
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	a 0,00	27 106,00	b 27 106,00
203	Frais d'études, recherche, développement	0,00	0,00	27 106,00	27 106,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

**FINANCEMENT EXTERNE (pour information) (facultatif)**

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées affectées à l'opération au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
<b>TOTAL RECETTES AFFECTEES (3)</b>		0,00	c 0,00	0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138)	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde = (c + d) – (a + b) (5)	-27 106,00
-------------------------------	------------

(1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.

(2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(3) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à versement.

(4) Sauf 165, 166 et 16449.

(5) Indiquer le signe algébrique.

(6) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

**III – VOTE DU BUDGET**  
**SECTION D'INVESTISSEMENT – RECETTES – DETAIL PAR ARTICLE**

Chap. / art. (1)	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	TOTAL (RAR N-1 + Vote)		
		I		II	III = I + II		
<b>TOTAL</b>	<b>0,00</b>	<b>3 444,00</b>		<b>316 275,00</b>	<b>319 719,00</b>		
018 RSA	0,00	0,00		0,00	0,00		
13 Subventions d'investissement (hors 138)	0,00	3 444,00	57 280,00	57 280,00	60 724,00		
1318 Autres subventions d'équipement transf. Subv. non transf. Etat, établ. nationaux	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1321 Subv. non transf. Régions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1322 Subv. non transf. Départements	0,00	3 444,00	26 345,00	26 345,00	29 789,00		
1323 Autres subventions d'équip. non transf.	0,00	0,00	30 935,00	30 935,00	30 935,00		
1326 Emprunts et dettes assimilées (hors 1688 non budgétaire) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16 Immobilisations incorporelles (sauf 204) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20 Subventions d'équipement versées (4) (10)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204 Subventions d'équipement versées (4) (10)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21 Immobilisations corporelles (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22 Immobilisations reçues en affectation (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23 Immobilisations en cours (sauf 2324) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes d'équipement</b>	<b>0,00</b>	<b>3 444,00</b>		<b>57 280,00</b>	<b>60 724,00</b>		
10 Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	0,00	0,00	16 982,00	16 982,00	16 982,00		
10222 FCTVA	0,00	0,00	16 982,00	16 982,00	16 982,00		
138 Autres subventions invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16 Emprunts et dettes assimilées (16449, 165 et 166)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18 Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26 Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27 Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024 Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes financières</b>	<b>0,00</b>		<b>16 982,00</b>	<b>16 982,00</b>	<b>16 982,00</b>		
45 Chapitres d'opérations pour compte de tiers (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes réelles</b>	<b>0,00</b>	<b>3 444,00</b>		<b>74 262,00</b>	<b>77 706,00</b>		
021 Versement de la section de fonctionnement	0,00		239 907,00	239 907,00	239 907,00		
040 Opérations ordre transf. entre sections (6) (7) (8)	0,00		2 106,00	2 106,00	2 106,00		
2158 Autres inst.,matériel,outil,techniques	0,00		0,00	0,00	0,00		
4817 Indemnités de renégociation de la dette	0,00		2 106,00	2 106,00	2 106,00		
041 Opérations patrimoniales (9)	0,00		0,00	0,00	0,00		
<b>Total des recettes d'ordre</b>	<b>0,00</b>		<b>242 013,00</b>	<b>242 013,00</b>	<b>242 013,00</b>		

(1) Détailier les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Voir état «B» pour le contenu du budget précédent.

(3) Sauf 165, 166 et 16449.

- (4) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.
- (5) Voir l'annexe IV-B5 pour le détail des opérations pour compte de tiers.
- (6) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (R/040 = DF 042).
- (7) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.
- (8) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).
- (9) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (D/041 = R/041).
- (10) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

**III – VOTE DU BUDGET**  
**SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE – AE NOUVELLES ET CREDITS DE L'EXERCICE**

**III**

**B**

**DEPENSES**

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1 l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (2)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information, dépenses gérées dans le cadre d'une AE	Pour information, dépenses gérées hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote)
								III = I + II
	<b>TOTAL</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>3 504 165,00</b>	<b>3 504 165,00</b>	<b>0,00</b>	<b>3 504 165,00</b>	<b>3 504 165,00</b>
011	Charges à caractère général (3)	0,00	0,00	709 158,00	709 158,00	0,00	709 158,00	709 158,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (3)	0,00	0,00	2 110 596,00	2 110 596,00		2 110 596,00	2 110 596,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	15 000,00	15 000,00		15 000,00	15 000,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6566) (3)	0,00	0,00	359 558,00	359 558,00		359 558,00	359 558,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00	0,00
	<b>Total des dépenses de gestion des services</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>3 194 312,00</b>	<b>3 194 312,00</b>	<b>0,00</b>	<b>3 194 312,00</b>	<b>3 194 312,00</b>
66	Charges financières	0,00	0,00	67 840,00	67 840,00		67 840,00	67 840,00
67	Charges spécifiques (3)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00	0,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00	0,00
022	Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AE)							
	<b>Total des dépenses financières</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>67 840,00</b>	<b>67 840,00</b>		<b>67 840,00</b>	<b>67 840,00</b>
	<b>Total des dépenses réelles</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>3 262 152,00</b>	<b>3 262 152,00</b>	<b>0,00</b>	<b>3 262 152,00</b>	<b>3 262 152,00</b>
023	Virement à la section d'investissement	0,00		239 907,00	239 907,00		239 907,00	239 907,00
042	Opérations ordre transf. entre sections (4)	0,00		2 106,00	2 106,00		2 106,00	2 106,00
043	Opérations ordre intérieur de la section	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
	<b>Total des dépenses d'ordre</b>	<b>0,00</b>		<b>242 013,00</b>	<b>242 013,00</b>		<b>242 013,00</b>	<b>242 013,00</b>

	D002 Résultat reporté ou anticipé (5)	0,00
	Total des dépenses de fonctionnement cumulées	3 504 165,00

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(2) Il s'agit des AE nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AE relatives à de nouveaux engagements pluriannuels mais également les AE modifiant un stock d'AE existant.

(3) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(4) Les comptes 68 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.  
(5) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif) ou si reprise anticipée des résultats.

**III - VOTE DU BUDGET**  
**SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE**

<b>RECETTES</b>																																																																																																																																																															
<table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <thead> <tr> <th style="width: 10%;">Chap.</th> <th style="width: 40%;">Libellé</th> <th style="width: 10%;">Pour mémoire, budget précédent (1)</th> <th style="width: 10%;">RAR N-1</th> <th style="width: 10%;">Propositions nouvelles</th> <th style="width: 10%;">Vote de l'assemblée</th> <th style="width: 10%;">Total (RAR N-1 + Vote)</th> <th style="width: 10%;">III = I + II</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td></td><td><b>TOTAL</b></td><td><b>0,00</b></td><td><b>0,00</b></td><td><b>3 393 026,57</b></td><td><b>3 393 026,57</b></td><td><b>3 393 026,57</b></td><td></td></tr> <tr> <td>013</td><td>Atténuations de charges (2)</td><td>0,00</td><td>0,00</td><td>155 000,00</td><td>155 000,00</td><td>155 000,00</td><td></td></tr> <tr> <td>016</td><td>APA</td><td>0,00</td><td>0,00</td><td>0,00</td><td>0,00</td><td>0,00</td><td></td></tr> <tr> <td>017</td><td>RSA / Régularisations de RMI</td><td>0,00</td><td>0,00</td><td>0,00</td><td>0,00</td><td>0,00</td><td></td></tr> <tr> <td>70</td><td>Prod. services, domaine, ventes diverses</td><td>0,00</td><td>0,00</td><td>301 091,00</td><td>301 091,00</td><td>301 091,00</td><td></td></tr> <tr> <td>73</td><td>Impôts et taxes (sauf 731)</td><td>0,00</td><td>0,00</td><td>796 638,00</td><td>796 638,00</td><td>796 638,00</td><td></td></tr> <tr> <td>731</td><td>Fiscalité locale</td><td>0,00</td><td>0,00</td><td>1 270 896,00</td><td>1 270 896,00</td><td>1 270 896,00</td><td></td></tr> <tr> <td>74</td><td>Dotations et participations (2)</td><td>0,00</td><td>0,00</td><td>850 401,57</td><td>850 401,57</td><td>850 401,57</td><td></td></tr> <tr> <td>75</td><td>Autres produits de gestion courante (2)</td><td>0,00</td><td>0,00</td><td>4 000,00</td><td>4 000,00</td><td>4 000,00</td><td></td></tr> <tr> <td><b>Total des recettes de gestion des services</b></td><td></td><td><b>0,00</b></td><td><b>0,00</b></td><td><b>3 378 026,57</b></td><td><b>3 378 026,57</b></td><td><b>3 378 026,57</b></td><td></td></tr> <tr> <td>76</td><td>Produits financiers</td><td>0,00</td><td>0,00</td><td>0,00</td><td>0,00</td><td>0,00</td><td></td></tr> <tr> <td>77</td><td>Produits spécifiques (2)</td><td>0,00</td><td>0,00</td><td>0,00</td><td>0,00</td><td>0,00</td><td></td></tr> <tr> <td>78</td><td>Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (2)</td><td>0,00</td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td></tr> <tr> <td><b>Total des recettes financières</b></td><td></td><td><b>0,00</b></td><td><b>0,00</b></td><td><b>0,00</b></td><td><b>0,00</b></td><td><b>0,00</b></td><td></td></tr> <tr> <td><b>Total des recettes réelles</b></td><td></td><td><b>0,00</b></td><td><b>0,00</b></td><td><b>3 378 026,57</b></td><td><b>3 378 026,57</b></td><td><b>3 378 026,57</b></td><td></td></tr> <tr> <td>042</td><td>Opérations ordre transf. entre sections (3) (4) (5)</td><td>0,00</td><td></td><td>15 000,00</td><td>15 000,00</td><td>15 000,00</td><td></td></tr> <tr> <td>043</td><td>Opérations ordre intérieur de la section (6)</td><td>0,00</td><td></td><td>0,00</td><td>0,00</td><td>0,00</td><td></td></tr> <tr> <td><b>Total des recettes d'ordre</b></td><td></td><td><b>0,00</b></td><td></td><td><b>15 000,00</b></td><td><b>15 000,00</b></td><td><b>15 000,00</b></td><td></td></tr> </tbody> </table>								Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Total (RAR N-1 + Vote)	III = I + II		<b>TOTAL</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>3 393 026,57</b>	<b>3 393 026,57</b>	<b>3 393 026,57</b>		013	Atténuations de charges (2)	0,00	0,00	155 000,00	155 000,00	155 000,00		016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00	0,00	301 091,00	301 091,00	301 091,00		73	Impôts et taxes (sauf 731)	0,00	0,00	796 638,00	796 638,00	796 638,00		731	Fiscalité locale	0,00	0,00	1 270 896,00	1 270 896,00	1 270 896,00		74	Dotations et participations (2)	0,00	0,00	850 401,57	850 401,57	850 401,57		75	Autres produits de gestion courante (2)	0,00	0,00	4 000,00	4 000,00	4 000,00		<b>Total des recettes de gestion des services</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>3 378 026,57</b>	<b>3 378 026,57</b>	<b>3 378 026,57</b>		76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		77	Produits spécifiques (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (2)	0,00						<b>Total des recettes financières</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>		<b>Total des recettes réelles</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>3 378 026,57</b>	<b>3 378 026,57</b>	<b>3 378 026,57</b>		042	Opérations ordre transf. entre sections (3) (4) (5)	0,00		15 000,00	15 000,00	15 000,00		043	Opérations ordre intérieur de la section (6)	0,00		0,00	0,00	0,00		<b>Total des recettes d'ordre</b>		<b>0,00</b>		<b>15 000,00</b>	<b>15 000,00</b>	<b>15 000,00</b>	
Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Total (RAR N-1 + Vote)	III = I + II																																																																																																																																																								
	<b>TOTAL</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>3 393 026,57</b>	<b>3 393 026,57</b>	<b>3 393 026,57</b>																																																																																																																																																									
013	Atténuations de charges (2)	0,00	0,00	155 000,00	155 000,00	155 000,00																																																																																																																																																									
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00																																																																																																																																																									
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00																																																																																																																																																									
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00	0,00	301 091,00	301 091,00	301 091,00																																																																																																																																																									
73	Impôts et taxes (sauf 731)	0,00	0,00	796 638,00	796 638,00	796 638,00																																																																																																																																																									
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	1 270 896,00	1 270 896,00	1 270 896,00																																																																																																																																																									
74	Dotations et participations (2)	0,00	0,00	850 401,57	850 401,57	850 401,57																																																																																																																																																									
75	Autres produits de gestion courante (2)	0,00	0,00	4 000,00	4 000,00	4 000,00																																																																																																																																																									
<b>Total des recettes de gestion des services</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>3 378 026,57</b>	<b>3 378 026,57</b>	<b>3 378 026,57</b>																																																																																																																																																									
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00																																																																																																																																																									
77	Produits spécifiques (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00																																																																																																																																																									
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (2)	0,00																																																																																																																																																													
<b>Total des recettes financières</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>																																																																																																																																																									
<b>Total des recettes réelles</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>3 378 026,57</b>	<b>3 378 026,57</b>	<b>3 378 026,57</b>																																																																																																																																																									
042	Opérations ordre transf. entre sections (3) (4) (5)	0,00		15 000,00	15 000,00	15 000,00																																																																																																																																																									
043	Opérations ordre intérieur de la section (6)	0,00		0,00	0,00	0,00																																																																																																																																																									
<b>Total des recettes d'ordre</b>		<b>0,00</b>		<b>15 000,00</b>	<b>15 000,00</b>	<b>15 000,00</b>																																																																																																																																																									
R002 Résultat reporté ou anticipé (7)						111 138,79																																																																																																																																																									
Total des recettes de fonctionnement cumulées						3 504 165,36																																																																																																																																																									

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(2) Hors recettes impulsées aux chapitres 016 et 017.

(3) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (RF 042 = DI 040).

(4) Les comptes 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(5) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 775 et 776 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(6) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(7) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif) ou si reprise anticipée des résultats.

**III – VOTE DU BUDGET**  
**SECTION DE FONCTIONNEMENT – DEPENSES – DETAIL PAR ARTICLE**

Chap. / art. (1)	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1  I	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AE	Pour information Crédits gérés hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote)	
									II	III = I + II
011	<b>TOTAL</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>3 504 165,00</b>	<b>3 504 165,00</b>	<b>0,00</b>	<b>3 504 165,00</b>	<b>3 504 165,00</b>	<b>3 504 165,00</b>
011	Charges à caractère général (4)	0,00	0,00	0,00	709 158,00	709 158,00	0,00	709 158,00	709 158,00	709 158,00
6042	Achats de prestations de services	0,00	0,00	0,00	6 000,00	6 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60611	Eau et assainissement	0,00	0,00	0,00	130 000,00	130 000,00	0,00	6 000,00	6 000,00	6 000,00
60612	Énergie - Électricité	0,00	0,00	0,00	1 400,00	1 400,00	0,00	130 000,00	130 000,00	130 000,00
60621	Combustibles	0,00	0,00	0,00	5 000,00	5 000,00	0,00	1 400,00	1 400,00	1 400,00
60622	Carburants	0,00	0,00	0,00	6 500,00	6 500,00	0,00	6 500,00	6 500,00	6 500,00
60623	Alimentation	0,00	0,00	0,00	14 500,00	14 500,00	0,00	14 500,00	14 500,00	14 500,00
60631	Fournitures d'entretien	0,00	0,00	0,00	7 500,00	7 500,00	0,00	7 500,00	7 500,00	7 500,00
60632	Fournitures de petit équipement	0,00	0,00	0,00	200,00	200,00	0,00	200,00	200,00	200,00
60633	Fournitures de voirie	0,00	0,00	0,00	2 000,00	2 000,00	0,00	2 000,00	2 000,00	2 000,00
60636	Vêtements de travail	0,00	0,00	0,00	8 200,00	8 200,00	0,00	8 200,00	8 200,00	8 200,00
6064	Fournitures administratives	0,00	0,00	0,00	7 630,00	7 630,00	0,00	7 630,00	7 630,00	7 630,00
6067	Fournitures scolaires	0,00	0,00	0,00	3 500,00	3 500,00	0,00	3 500,00	3 500,00	3 500,00
6068	Autres matières et fournitures	0,00	0,00	0,00	217 718,00	217 718,00	0,00	217 718,00	217 718,00	217 718,00
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	0,00	18 000,00	18 000,00	0,00	18 000,00	18 000,00	18 000,00
613	Locations	0,00	0,00	0,00	4 500,00	4 500,00	0,00	4 500,00	4 500,00	4 500,00
614	Charges locatives et de copropriété	0,00	0,00	0,00	6 500,00	6 500,00	0,00	6 500,00	6 500,00	6 500,00
61521	Entretien terrains	0,00	0,00	0,00	21 000,00	21 000,00	0,00	21 000,00	21 000,00	21 000,00
615221	Entretien, réparations bâtiments publics	0,00	0,00	0,00	2 000,00	2 000,00	0,00	2 000,00	2 000,00	2 000,00
615231	Entretien, réparations voiries	0,00	0,00	0,00	6 500,00	6 500,00	0,00	6 500,00	6 500,00	6 500,00
61551	Entretien matériel roulant	0,00	0,00	0,00	4 500,00	4 500,00	0,00	4 500,00	4 500,00	4 500,00
61558	Entretien autres biens mobiliers	0,00	0,00	0,00	21 000,00	21 000,00	0,00	21 000,00	21 000,00	21 000,00
6156	Maintenance	0,00	0,00	0,00	100 000,00	100 000,00	0,00	100 000,00	100 000,00	100 000,00
6161	Multirisques	0,00	0,00	0,00	4 600,00	4 600,00	0,00	4 600,00	4 600,00	4 600,00
618	Divers	0,00	0,00	0,00	8 000,00	8 000,00	0,00	8 000,00	8 000,00	8 000,00
622	Rémunerations intermédiaires, honoraires	0,00	0,00	0,00	24 000,00	24 000,00	0,00	24 000,00	24 000,00	24 000,00
623	Pub., publications, relations publiques	0,00	0,00	0,00	13 500,00	13 500,00	0,00	13 500,00	13 500,00	13 500,00
624	Transports biens, transports collectifs	0,00	0,00	0,00	14 000,00	14 000,00	0,00	14 000,00	14 000,00	14 000,00
626	Frais postaux et frais télécommunication	0,00	0,00	0,00	250,00	250,00	0,00	250,00	250,00	250,00
627	Services bancaires et assimilés	0,00	0,00	0,00	2 000,00	2 000,00	0,00	2 000,00	2 000,00	2 000,00
6281	Concours divers (cotisations)	0,00	0,00	0,00	1 500,00	1 500,00	0,00	1 500,00	1 500,00	1 500,00
6284	Redevances pour services rendus	0,00	0,00	0,00			0,00			

Mairie de Fonbeauzard - Principal - BP - 2024

Chap. / art. (1)	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AE	Pour information Crédits gérés hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote) <b>III = I + II</b>
62876	Remb. frais à un GFP de rattachement	0,00	I	0,00	12 400,00	12 400,00	0,00	12 400,00	12 400,00
6288	Autres services extérieurs	0,00		0,00	34 700,00	34 700,00	0,00	34 700,00	34 700,00
635	Autres impôts, taxes (Admin Impôts)	0,00		0,00	60,00	60,00	0,00	60,00	60,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (4) (5)	0,00		0,00	2 110 596,00	2 110 596,00		2 110 596,00	2 110 596,00
6218	Autre personnel extérieur	0,00		0,00	600,00	600,00	600,00	600,00	600,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	0,00		0,00	57 000,00	57 000,00	57 000,00	57 000,00	57 000,00
6411	Personnel titulaire	0,00		0,00	770 391,00	770 391,00	770 391,00	770 391,00	770 391,00
6413	Personnel non titulaire	0,00		0,00	659 392,00	659 392,00	659 392,00	659 392,00	659 392,00
64168	Autres emplois aidés	0,00		0,00	72 160,00	72 160,00	72 160,00	72 160,00	72 160,00
6450	Charges sécurité sociale et prévoyance	0,00		0,00	524 000,00	524 000,00	524 000,00	524 000,00	524 000,00
6470	Autres charges sociales	0,00		0,00	4 053,00	4 053,00	4 053,00	4 053,00	4 053,00
648	Autres charges de personnel	0,00		0,00	23 000,00	23 000,00	23 000,00	23 000,00	23 000,00
014	Atténuations de produits	0,00		0,00	15 000,00	15 000,00	15 000,00	15 000,00	15 000,00
7392221	Fonds péréquation ress. com. et intercom	0,00		0,00	15 000,00	15 000,00	15 000,00	15 000,00	15 000,00
016	APA	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf le 6586) (4)	0,00		0,00	359 558,00	359 558,00	0,00	359 558,00	359 558,00
65311	Indemnités de fonction	0,00		0,00	82 883,00	82 883,00	0,00	82 883,00	82 883,00
65313	Cotisations de retraite	0,00		0,00	4 000,00	4 000,00	0,00	4 000,00	4 000,00
65314	Cotis. sécurité sociale - part patronale	0,00		0,00	5 900,00	5 900,00	0,00	5 900,00	5 900,00
653172	Cotis.fonds financ.allocation fin mandat	0,00		0,00	50,00	50,00	0,00	50,00	50,00
6541	Crances admises en non-valeur	0,00		0,00	500,00	500,00	0,00	500,00	500,00
65561	Contrib fonds compens. ch. territoriales	0,00		0,00	159 500,00	159 500,00	0,00	159 500,00	159 500,00
657361	Subv. Fonct. CL de rattachement	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
657362	Subv.Fonct. BA/régies	0,00		0,00	12 833,00	12 833,00	0,00	12 833,00	12 833,00
657363	Subv.Fonct. CCAS/CIAS	0,00		0,00	31 162,00	31 162,00	0,00	31 162,00	31 162,00
657364	Subv.Fonct. Caisse des écoles	0,00		0,00	42 330,00	42 330,00	0,00	42 330,00	42 330,00
65748	Subv.fonct.autres personnes droit privé	0,00		0,00	17 200,00	17 200,00	0,00	17 200,00	17 200,00
65818	Autres	0,00		0,00	3 200,00	3 200,00	0,00	3 200,00	3 200,00
65588									

Chap. / art. (1)	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Credits gérés dans le cadre d'une AE	Pour information Crédits gérés hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	I	0,00		II	0,00		0,00
<b>Total des dépenses de gestion des services</b>		<b>0,00</b>		<b>0,00</b>	<b>3 194 312,00</b>			<b>3 194 312,00</b>	<b>3 194 312,00</b>
66	Charges financières	0,00		0,00		67 840,00		67 840,00	67 840,00
66111	Intérêts réglés à l'échéance	0,00		0,00		67 840,00		67 840,00	67 840,00
67	Charges spécifiques (4)	0,00		0,00		0,00		0,00	0,00
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs	0,00		0,00		0,00		0,00	0,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (4)	0,00				0,00		0,00	0,00
022	Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AE)			0,00					
<b>Total des charges financières et spécifiques</b>		<b>0,00</b>		<b>0,00</b>	<b>67 840,00</b>			<b>67 840,00</b>	<b>67 840,00</b>
<b>Total des dépenses réelles</b>		<b>0,00</b>		<b>0,00</b>	<b>3 262 152,00</b>			<b>3 262 152,00</b>	<b>3 262 152,00</b>
023	Virement à la section d'investissement	0,00			239 907,00	239 907,00		239 907,00	239 907,00
042	Opérations ordre transf. entre sections (6) (7) (8)	0,00			2 106,00	2 106,00		2 106,00	2 106,00
686	Dot. amort. et prov. Charges financières	0,00			2 106,00	2 106,00		2 106,00	2 106,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (7) (9)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
<b>Total des dépenses d'ordre</b>		<b>0,00</b>			<b>242 013,00</b>	<b>242 013,00</b>		<b>242 013,00</b>	<b>242 013,00</b>

**Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (10)**

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détails les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(3) Il s'agit des AE nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AE relatives à de nouveaux engagements pluriannuels mais également les AE modifiant un stock d'AE existant.

(4) Hors dépenses imputées aux chapitres 916 et 917.

(5) Les dépenses de frais de personnel sont exclues des autorisations d'engagement.

(6) Les comptes 68 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(7) Cf. définitions des chapitres des opérations d'ordre (DF 042 = RI 040) (DF 043 = RF 043).

(8) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 675 et 676 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(9) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent.

(10) Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.

**III – VOTE DU BUDGET****SECTION DE FONCTIONNEMENT – RECETTES – DETAIL PAR ARTICLE****B2**

Chap / art. (1)	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1 I	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Total (RAR N-1 + Vote) III = I + II
	<b>TOTAL</b>		<b>0,00</b>	<b>3 393 026,57</b>	<b>3 393 026,57</b>	<b>3 393 026,57</b>
013	Atténuations de charges (3)	0,00	0,00	155 000,00	155 000,00	155 000,00
6419	Remboursements rémunérations personnel	0,00	0,00	155 000,00	155 000,00	155 000,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00	0,00	301 091,00	301 091,00	301 091,00
70311	Concessions cimetières (produit net)	0,00	0,00	1 791,00	1 791,00	1 791,00
7032	Stationnement et location voirie publique	0,00	0,00	6 000,00	6 000,00	6 000,00
7067	Redev. services périscolaires et enseign	0,00	0,00	292 700,00	292 700,00	292 700,00
70688	Autres prestations de services	0,00	0,00	600,00	600,00	600,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	0,00	0,00	796 638,00	796 638,00	796 638,00
73211	Attribution de compensation	0,00	0,00	518 434,00	518 434,00	518 434,00
73212	Dotation de solidarité communautaire	0,00	0,00	278 204,00	278 204,00	278 204,00
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	1 270 896,00	1 270 896,00	1 270 896,00
73111	Impôts directs locaux	0,00	0,00	1 270 896,00	1 270 896,00	1 270 896,00
74	Dotations et participations (3)	0,00	0,00	850 401,57	850 401,57	850 401,57
74111	Dotation forfaitaire des communes	0,00	0,00	276 948,00	276 948,00	276 948,00
741121	DSR des communes	0,00	0,00	42 998,00	42 998,00	42 998,00
74114	Régularisation de l'exercice écoulé	0,00	0,00	499,57	499,57	499,57
742	Dot. aux élus locaux	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
744	FCTVA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74718	Autres participations Etat	0,00	0,00	31 000,00	31 000,00	31 000,00
7478	Participation Autres organismes	0,00	0,00	315 000,00	315 000,00	315 000,00
7482	Compens. perte taxe add. droits enreg.	0,00	0,00	165 000,00	165 000,00	165 000,00
74833	Etat-Compens. exonération taxes foncières	0,00	0,00	7 008,00	7 008,00	7 008,00
74834	Etat-Compens. exonération taxe habitation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7484	Dotation de recensement	0,00	0,00	5 898,00	5 898,00	5 898,00
7488	Autres attributions et participations	0,00	0,00	6 050,00	6 050,00	6 050,00
75	Autres produits de gestion courante (3)	0,00	0,00	4 000,00	4 000,00	4 000,00
7588	Autres produits divers gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75888	Autres	0,00	0,00	4 000,00	4 000,00	4 000,00
	<b>Total des recettes de gestion des services</b>	<b>0,00</b>	<b>3 378 026,57</b>	<b>3 378 026,57</b>	<b>3 378 026,57</b>	<b>3 378 026,57</b>
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7622	Prod. Immo. fin. - rattachement ICNE	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
773	Mandats annulés (exercices antérieurs)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Chap / art. (1)	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1 I	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Total (RAR N-1 + Vote) III = I + II
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (3)	0,00		0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes réelles</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>3 378 026,57</b>	<b>3 378 026,57</b>	<b>3 378 026,57</b>
042	Opérations ordre transf. entre sections (4) (5) (6)	0,00		15 000,00	15 000,00	15 000,00
72	Production immobilisée	0,00		15 000,00	15 000,00	15 000,00
7761	Définitions sur réalisations (négatives)	0,00		0,00	0,00	0,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (4) (7)	0,00		0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes d'ordre</b>		<b>0,00</b>	<b>15 000,00</b>	<b>15 000,00</b>	<b>15 000,00</b>	<b>15 000,00</b>

**Détail du calcul de la taxe départementale de publicité foncière pour les collectivités dites « surfiscalisées » (compte 73121) (8)**

Montant brut	0,00
Compensation	0,00
Montant net	0,00

**Détail du calcul des ICNE au compte 7622 (9)**

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailier les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(3) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(4) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre (*RF 042 = DI 040*). (*RF 043 = DF 043*).

(5) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 775 et 776 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(6) Les comptes 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(7) Ce chapitre est destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(8) Destiné à retracer le prélèvement de la part non départementale de la taxe.

(9) Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 7622 sera négatif.

	<b>IV – ANNEXES</b>	
	<b>ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE</b>	

**B1.1 – DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE (1)**

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Date de la décision de réaliser la ligne de trésorerie (2)	Montant maximum autorisé au 01/01/N	Montant des tirages N-1	Montant des remboursements N-1	
				Intérêts (3)	Remboursement du tirage
5191 Avances du Trésor					
5192 Avances de trésorerie					
51931 Lignes de trésorerie					
51932 Lignes de trésorerie liées à un emprunt					
5194 Billets de trésorerie					
5198 Autres crédits de trésorerie					
<b>519 Crédits de trésorerie (Total)</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

(1) Circulaire n° NOR : INTB8900071C du 22/02/1989.

(2) Indiquer la date de la délibération de l'assemblée autorisant la ligne de trésorerie ou la date de la décision de l'ordonnateur de réaliser la ligne de trésorerie sur la base d'un montant maximum autorisé par l'organe délibérant (article M. 4221-5 du CGCT).

(3) Il s'agit des intérêts comptabilisés au compte 6615.

**IV – ANNEXES****ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE**

							<b>IV</b>
							<b>B1.2</b>

**B1.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166)**

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Nominal (2)	Date du premier rembour- sement	Type de taux d'intérêt (3)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat			Caté- gorie d'em- prunt (8)
							Index (4)	Niveau de taux (5)	Taux actuel (6)	
163 Emprunts obligataires (Total)				0,00						
164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)				3 250 659,48						
1641 Emprunts en euros (total)				3 250 659,48						
1166944	CREDIT AGRICOLE		05/03/2021	130 000,00	F		1,200	1,200	EUR	A
2	DEXIA	01/06/2010	01/11/2014	700 000,00	F		4,680	4,680	EUR	A
20	DEXIA	15/12/2004	01/02/2005	200 000,00	F		3,840	3,840	EUR	A
22/MON239135	DEXIA	17/04/2006	01/01/2007	820 659,48	F		4,260	4,260	EUR	A
23	CREDIT MUTUEL	08/04/2010	10/10/2011	300 000,00	F		3,800	3,800	EUR	A
24	CREDIT MUTUEL	12/05/2016	10/06/2016	400 000,00	F		2,900	2,900	EUR	M
MON	DEXIA	15/03/2008	01/03/2009	700 000,00	R	EURIBOR	5,000	5,000	EUR	A
25667EUR/2027207				0,00						
1643 Emprunts en devisees (total)				0,00						
16441 Emprunts assortis d'une option de litige sur l'ligne de trésorerie (total)				0,00						
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)				0,00						

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Nominal (2)	Date du premier rembour- sement	Type de taux d'intérêt (3)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat			Périodicité des rembour- sements (6)	Profil d'amor- tissement (7)	Possibilité de rembour- sement anticipé O/N	Caté- gorie d'em- prunt (8)
							Index (4)	Niveau de taux (5)	Taux actuariel	Taux initial			
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particularités (Total)				0,00									
168 Emprunts et dettes assimilées (Total)				0,00									
1681 Autres emprunts (total) (9)				0,00									
1682 Bons à moyen terme négociables (total)				0,00									
1687 Autres dettes (total)				0,00									
<b>Total général</b>				<b>3 250 659,48</b>									

(1) Si un emprunt donne lieu à plusieurs mobilisations, indiquer la date de la première mobilisation.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe ; R : préfixé (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Mentionner le ou les types d'index (ex : Euribor 3 mois).

(5) Indiquer le niveau de taux à l'origine du contrat.

(6) Indiquer la périodicité des remboursements : A : annuelle , B : bimestrielle, T : trimestrielle, X autre.

(7) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour *in fine*, X pour autres à préciser.

(8) Catégorie d'emprunt à l'origine. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCBB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(9) Y compris les avances remboursables consenties au titre de l'article 25 de la loi n°2020-935 du 30 juillet 2020 de finances rectificative pour 2020, portant attribution des avances remboursables sur les recettes fiscales prévues aux articles 1594 A et 1595 du code général des impôts

**IV – ANNEXES****ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE****IV****B1.2****B1.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166) (suite)**

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Couverture ? O/N (11)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture (12)	Capital restant du au 01/01/N	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt (13)	Index (14)	Niveau de taux d'intérêt à la date de vote du budget (15)	Annuité de l'exercice		ICNE de l'exercice (17)	
									Charges d'intérêt (16)	Intérêts perçus (le cas échéant)		
163 Emprunts obligataires (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	
164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)		0,00		1 685 236,01					154 265,75	67 839,06	0,00	
1641 Emprunts en euros (Total)		0,00		1 685 236,01					154 265,75	67 839,06	0,00	
1166944 2 20 22/MON239135 23 24 MON 256676EUR027207	N N N N N N N	0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00	A-1 A-1 A-1 A-1 A-1 A-1 A-2	105 826,80 533 498,61 13 915,74 120 400,72 131 386,29 307 559,99 472 648,16	12,17 17,83 1,07 1,99 7,76 17,44 15,15	F F F F F F R			1 200 8 251,89 4 680 3 840 4 260 3 800 2 900	1 269,92 21 228,89 24 967,73 13 915,74 591,50 58 931,69 16 287,70 5 180,06	0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00	0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00
1643 Emprunts en devise (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur lignes de trésorerie (Total) (10)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	
165 Dépôts et cautionnements recus (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Couverture ? O/N (11)	Montant couvert  (Total)	Catégorie d'emprunt près couverture éventuelle (12)	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle (en années)	Entrants et dettes au 01/01/N				Annuité de l'exercice
						Type de taux (13)	Index (14)	Taux d'intérêt à la date de vote du budget (15)	Capital	
168 Emprunts et dettes assimilées		0,00		0,00				0,00	0,00	0,00
1681 Autres emprunts (total)		0,00		0,00				0,00	0,00	0,00
1682 Bons à moyen terme négociables (total)		0,00		0,00				0,00	0,00	0,00
1687 Autres dettes (total)		0,00		0,00				0,00	0,00	0,00
<b>Total général</b>		<b>0,00</b>		<b>1 685 236,01</b>				<b>154 265,75</b>	<b>67 839,06</b>	<b>0,00</b>

(10) S'agissant des emprunts assortis d'une ligne de trésorerie, il faut faire ressortir le remboursement du capital de la dette prévue pour l'exercice correspondant au véritable endettement.

(11) Si l'emprunt est soumis à couverture, il convient de compléter le tableau « détail des opérations de couverture ».

(12) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire ICB/10/5077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(13) Type de taux d'intérêt après opérations de couverture : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(14) Mentionner l'index en cours au 01/01/N après opérations de couverture.

(15) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(16) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.

(17) Indiquer les intérêts éventuellement reçus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés au 768.

## IV – ANNEXES

## ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX

IV

B1.3

## B1.3 – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX (HORS A1)

Emprunts ventilés par structure de taux selon le risque le plus élevé (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat) (1)	Organisme prêteur ou chef de filie	Nominal (2)	Capital restant dû au 01/01/N (3)	Type d'indices (4)	Durée du contrat	Dates des périodes bonifiées	Taux minimal (5)	Taux maximal (6)	Coût de sortie (7)	Taux maximal après couverture éventuelle (8)	Niveau du taux à la date de vote du budget (9)	Intérêts à percevoir au cours de l'exercice (le cas échéant) (11)	% par type de taux selon le capital restant dû
Echange de taux, taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel) (A)													
MON 256676EUR/027207	DEXIA	700 000,00	472 648,16	2	30,00			0,00		5,000	22 584,70	0,00	28,05
<b>TOTAL (A)</b>		<b>700 000,00</b>	<b>472 648,16</b>					<b>0,00</b>			<b>22 584,70</b>	<b>0,00</b>	<b>28,05</b>
Barrière simple (B)													
<b>TOTAL (B)</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>					<b>0,00</b>					
Option d'échange (C)													
<b>TOTAL (C)</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>					<b>0,00</b>					
Multiplicateur jusqu'à 3 ou multiplicateur jusqu'à 5 capé (D)													
<b>TOTAL (D)</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>					<b>0,00</b>					
Multiplicateur jusqu'à 5 (E)													
<b>TOTAL (E)</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>					<b>0,00</b>					
Autres types de structures (F)													
<b>TOTAL (F)</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>					<b>0,00</b>					
<b>TOTAL GENERAL</b>		<b>700 000,00</b>	<b>472 648,16</b>					<b>0,00</b>			<b>22 584,70</b>	<b>0,00</b>	<b>28,05</b>

(1) Répartir les emprunts selon le type de structure de taux (de A à F selon la classification de la charte de bonne conduite) en fonction du risque le plus élevé à courir sur toute la durée de vie du contrat de prêt et après opérations de couverture éventuelles.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine. En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du nominal couvert et la part non couverte.

(3) En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du capital restant dû couvert et la part non couverte.

(4) Indiquer la classification de l'indice sous-jacent suivant la typologie de la circulaire du 25 juin 2010 sur les produits financiers (de 1 à 6). 1 : Indice zone euro / 2 : Indice inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices / 3 : Ecart indice zone euro / 4 : Indices hors zone euro ou écart d'indices hors zone euro / 5 : autres indices.

(5) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'indice ou la formule correspondant au taux minimal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(6) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'indice ou la formule correspondant au taux maximal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(7) Coût de sortie : indiquer le montant de l'indemnité contractuelle de remboursement définitif de l'emprunt au 01/01/N ou le cas échéant, à la prochaine date d'échéance.

(8) Montant, indice ou formule.

(9) Indiquer le niveau de taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variables, indiquer le niveau du taux à la date de vote du budget.

(10) Indiquer les intérêts à payer au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 6611 et des intérêts éventuels à payer au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.

(11) Indiquer les intérêts à percevoir au titre du contrat d'échange et comptabilisés au 768.

**IV – ANNEXES****ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS****IV  
B1.4****B1.4 – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS (1)**

Structure	Indices sous-jacents	Indices zone euro	Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices	Ecart d'indices zone euro	Indices hors zone euro et écarts d'indices dont l'un est un indice hors zone euro	Ecart d'indices hors zone euro	Autres indices
	(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6)	
<b>(A) Taux fixe simple. Taux variable simple. Echange de taux fixe contre taux variable ou inversement. Echange de taux structuré contre taux variable ou taux fixe (seuls uniques). Taux variable simple plafonnén (cap) ou encadré (tunnel)</b>	Nombre de produits % de l'encours	6 71,96	1 28,05	0 0,00	0 0,00	0 0,00	0
	Montant en euros	1 212 587,85	472 648,16	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>(B) Barrière simple. Pas d'effet de levier</b>	Nombre de produits % de l'encours	0 0,00	0 0,00	0 0,00	0 0,00	0 0,00	0 0,00
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>(C) Option d'échange (swapition)</b>	Nombre de produits % de l'encours	0 0,00	0 0,00	0 0,00	0 0,00	0 0,00	0 0,00
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>(D) Multiplicateur jusqu'à 3 ; multiplicateur jusqu'à 5 capé</b>	Nombre de produits % de l'encours	0 0,00	0 0,00	0 0,00	0 0,00	0 0,00	0 0,00
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>(E) Multiplicateur jusqu'à 5</b>	Nombre de produits % de l'encours	0 0,00	0 0,00	0 0,00	0 0,00	0 0,00	0 0,00
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>(F) Autres types de structures</b>	Nombre de produits % de l'encours					0	0,00
	Montant en euros						0,00

(1) Cette annexe retrace le stock de dette au 01/01/N après opérations de couverture éventuelles.

	<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
	<b>ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE</b>	<b>B1.5</b>

**B1.5 – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1)**

Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunt couvert		Instrument de couverture						Primes éventuelles			
	Référence de l'emprunt couvert	Capital restant dû au 01/01/N	Date de fin du contrat	Organisme co-contractant	Type de couverture (3)	Nature de la couverture (change ou taux)	Nationalité de l'instrument de couverture	Date de début du contrat	Date de fin du contrat	Périodicité de règlement des intérêts (4)	Montant des commissions diverses	
Taux fixe (total)		0,00						0,00			0,00	0,00
Taux variable simple (total)		0,00						0,00			0,00	0,00
Taux complexe (total) (2)		0,00						0,00			0,00	0,00
<b>Total</b>		<b>0,00</b>						<b>0,00</b>			<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

(1) Si un instrument couvre plusieurs emprunts, distinguer une ligne par emprunt couvert.

(2) Il s'agit d'un taux variable qui n'est pas défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage.

(3) Indiquer s'il s'agit d'un swap, d'une option (cap, floor, tunnel, swaption).

(4) Indiquer la périodicité de règlement des intérêts : A : annuelle, M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, T : trimestrielle, X : autre.

## IV – ANNEXES

### ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE

**IV**

**B1.5**

#### B1.5 – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1) (suite)

Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Référence de l'emprunt couvert	Effet de l'instrument de couverture				Catégorie d'emprunt (8)	
		Taux payé (5)	Niveau de taux (6)	Index	Taux reçu (7)	Charges et produits constatés depuis l'origine du contrat Produits c/768	Avant opération Après opération de couverture de couverture
Taux fixe (total)						0,00	0,00
Taux variable simple (total)						0,00	0,00
Taux complexe (total) (2)						0,00	0,00
Total						0,00	0,00

(5) Indiquer l'index utilisé ou la formule de taux.

(6) Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(7) A compléter si l'instrument de couverture est un *swap*.

(8) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire ICGB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

IV – ANNEXES	
ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – DETTE POUR FINANCER L’EMPRUNT D’UN AUTRE ORGANISME	
	IV B1.6

B1.6 – DETTE POUR FINANCER L’EMPRUNT D’UN AUTRE ORGANISME (1)

REPARTITION PAR PRÉTEUR	Dette en capital à l'origine (2)	Dette en capital au 01/01/N	Annuité à payer au cours de l'exercice	Dont
				Intérêts (3)
<b>TOTAL</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
Auprès des organismes de droit privé	0,00	0,00	0,00	0,00
Auprès des organismes de droit public	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Dette provenant d'émissions obligataires (ex : émissions publiques ou privées)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

(1) Il s’agit des cas où une collectivité ou un établissement public accepte de prendre en charge l’emprunt au profit d’un autre organisme sans qu’il y ait pour autant transfert du contrat.

(2) La dette en capital à l’origine correspond à la part de dette prise en charge par la collectivité.

(3) Il s’agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l’article 6611 et des intérêts éventuels dus au titre du contrat d’échange et comptabilisés à l’article 668.

IV – ANNEXES		IV			
ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – AUTRES DETTES		B1.7			
<b>B1.7 – AUTRES DETTES</b>					
(Issues des engagements juridiques pris autres que ceux destinés à financer la prise en charge d'un emprunt)					
LIBELLES	Montant initial de la dette	Dépenses de l'exercice	Dette restante		
Autres dettes à long ou moyen terme (sans réception de fonds)	0,00	0,00	0,00		
Dettes pour location - acquisitions	0,00	0,00	0,00		
Dettes pour location - ventes	0,00	0,00	0,00		
Dettes pour souscription au capital d'une SEM	0,00	0,00	0,00		
Dettes pour subventions d'équipement à verser en annuités	0,00	0,00	0,00		
Dettes pour travaux devant être réglées en plusieurs exercices	0,00	0,00	0,00		

IV – ANNEXES		IV
ANNEXES PATRIMONIALES – MÉTHODES UTILISÉES POUR LES AMORTISSEMENTS		B2
<b>MÉTHODES UTILISÉES POUR LES AMORTISSEMENTS</b>		
Procédure d'amortissement (linéaire, dégressif, variable)	CHOIX DE L'ASSEMBLEE	Délibération du
Biens de faible valeur- Seuil unitaire en déçà duquel les immobilisations de peu de valeur s'amortissent sur un an : €	Catégories de biens amortis	Durée (en années)

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DES PROVISIONS CONSTITUEES AU 01/01/N</b>	<b>B3.1</b>

**PROVISIONS CONSTITUEES AU 01/01/N**

Nature de la provision	Montant de la provision de l'exercice (1) A	Date de constitution de la provision	Montant des provisions constituées au 01/01/N B	Montant total des provisions constituées C = A + B	Montant des reprises de l'exercice D	SOLDE E = C - D
Provisions pour risques et charges (3)	0,00			0,00	0,00	0,00
Provisions pour litiges	0,00			0,00	0,00	0,00
Provisions pour pertes de change	0,00			0,00	0,00	0,00
Provisions pour gros entretiens ou grandes révisions	0,00			0,00	0,00	0,00
Provisions pour garanties d'emprunt	0,00			0,00	0,00	0,00
Autres provisions pour risques	0,00			0,00	0,00	0,00
Dépréciations (3)	0,00			0,00	0,00	0,00
- des immobilisations	0,00			0,00	0,00	0,00
- des stocks et encours	0,00			0,00	0,00	0,00
- des comptes de tiers	0,00			0,00	0,00	0,00
- des comptes financiers	0,00			0,00	0,00	0,00
Total des provisions semi-budgétaires	0,00			0,00	0,00	0,00
PROVISIONS BUDGETAIRES (2)						
Provisions pour risques et charges (3)	0,00			0,00	0,00	0,00
Provisions pour litiges	0,00			0,00	0,00	0,00
Provisions pour pertes de change	0,00			0,00	0,00	0,00
Provisions pour gros entretiens ou grandes révisions	0,00			0,00	0,00	0,00
Provisions pour garanties d'emprunt	0,00			0,00	0,00	0,00
Autres provisions pour risques	0,00			0,00	0,00	0,00
Dépréciations (3)	0,00			0,00	0,00	0,00
- des immobilisations	0,00			0,00	0,00	0,00
- des stocks et encours	0,00			0,00	0,00	0,00
- des comptes de tiers	0,00			0,00	0,00	0,00
- des comptes financiers	0,00			0,00	0,00	0,00
Total des provisions budgétaires	0,00			0,00	0,00	0,00

Nature de la provision	Montant de la provision de l'exercice (1) A	Date de constitution de la provision provisions constituées au 01/01/N B	Montant total des provisions constituées $C = A + B$	Montant des reprises de l'exercice D	SOLDE E = C - D 0,00
<b>TOTAL PROVISIONS</b>	<b>0,00</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	

(1) Provision nouvelle ou abondement d'une provision déjà constituée.

(2) A renseigner selon que la collectivité applique le régime des provisions semi-budgétaires ou budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires afférentes.

(3) Indiquer l'objet de la provision (exemples : provision pour litiges au titre du procès, provisions pour dépréciation des immobilisations de l'équipement).

		IV	B3.2
	ANNEES PATRIMONIALES – ETALEMENT DES PROVISIONS		
	B3.2 – ETALEMENT DES PROVISIONS (1)		
Nature de la provision	Objet	Montant total de la provision à constituer	Durée

Nature de la provision	Objet	Montant total de la provision à constituer	Durée	Montant des provisions constituées au 01/01/N	Provision constituée au titre de l'exercice	Montant restant à provisionner

(1) Il s'agit des provisions figurant dans le tableau précédent « Etat des provisions » qui font l'objet d'un étalement, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables à la collectivité.

	<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
	<b>ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DES CHARGES TRANSFEREES</b>	<b>B4</b>

<b>ETAT DES CHARGES TRANSFEREES</b>					
<b>Exercice</b>	<b>Nature de la dépense transférée</b>	<b>Durée de l'étalement (en mois)</b>	<b>Date de la délibération</b>	<b>Montant de la dépense transférée au compte (I)</b>	<b>Montant amorti au titre des exercices précédents (II)</b>
	<b>TOTAL</b>			0,00	0,00

(1) Correspond au montant de la charge restant à amortir = I – (II + III).

<b>ETAT DES CHARGES TRANSFEREES</b>					
<b>Exercice</b>	<b>Nature de la dépense transférée</b>	<b>Durée de l'étalement (en mois)</b>	<b>Date de la délibération</b>	<b>Montant de la dépense transférée au compte (I)</b>	<b>Montant amorti au titre des exercices précédents (II)</b>
	<b>TOTAL</b>			0,00	0,00

(1) Correspond au montant de la charge restant à amortir = I – (II + III).


## IV – ANNEXES

### ANNEXES PATRIMONIALES – DETAIL DES OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS

#### CHAPITRE D'OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS (Détail) (1)

(1) Ouvrir un cadre par opération pour compte de tiers.

(2) Ensemble des réalisations connues (hors restes à réaliser).

(3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(4) Total = Restes à réaliser N-1 + Nouveaux crédits votés.

(5) Inscrire le chapitre et la nature des travaux.

(6) Le chapitre 45 doit être détaillé conformément au plan de comptes, tant en dépenses qu'en recettes.

(7) Indiquer le chapitre.

IV  
B5

**IV – ANNEXES**  
**ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DES PRÉTS**

**Prêts (compte 274)**

Bénéficiaires	Date de la délibération	Encours restant dû au 01/01/N	Montant de l'annuité à recouvrer	ICNE de l'exercice
		Capital	Intérêts	
Assortis d'intérêts (total)		0,00	0,00	0,00
Non assortis d'intérêts (total)		0,00	0,00	

**IV – ANNEXES**  
**ANNEXES PATRIMONIALES – ENGAGEMENTS HORS BILAN**

	<b>IV</b>
	<b>B7.1</b>

**ETAT SYNTHETIQUE DES ENGAGEMENTS DONNÉS**

Article	Dette en capital à l'origine	Dette en capital au 01/01/N	Annuité à verser au cours de l'exercice
8015 Emprunts garantis (1)	0,00	0,00	
8016 Contrats de crédit-bail (2)	0,00	0,00	0,00
8017 Subvention à verser en annuité (3)	0,00	0,00	0,00
8018 Autres engagements donnés			
Marchés de partenariat (4)	0,00	0,00	0,00
Au profit d'organismes publics (3)	0,00	0,00	0,00
Au profit d'organismes privés (3)	0,00	0,00	0,00
Dans le cadre d'une délégation de service public (3)	0,00	0,00	0,00
Engagements liés à des opérations d'urbanisme et d'aménagement (3)	0,00	0,00	0,00

(1) A compléter depuis l'état des emprunts garantis.

(2) A compléter depuis l'état des contrats de crédit-bail.

(3) A compléter depuis l'état des autres engagements données.

(4) A compléter depuis l'état des marchés de partenariat.

IV – ANNEXES	
ANNEXES PATRIMONIALES – ENGAGEMENTS HORS BILAN	

## ETAT SYNTHETIQUE DES ENGAGEMENTS RECUS (1)

Article	Créance en capital à l'origine	Créance en capital au 01/01/N	Annuité à recevoir au cours de l'exercice
8026 Redevance de crédit-bail à recevoir (crédit-bail immobilier)	0,00	0,00	0,00
8027 Subvention à recevoir par annuité	0,00	0,00	0,00
8028 Autres engagements reçus			
Recette grevée d'affectation spéciale (2)	0,00		
Engagements reçus des entreprises	0,00	0,00	0,00
A l'exception de ceux reçus des entreprises	0,00	0,00	0,00

(1) A remplir depuis l'état relatif aux autres engagements reçus.

(2) A remplir depuis l'état relatif aux recettes gravées d'affectation spéciale. Le montant de la créance en capital au 01/01/N correspond au reste à employer au 01/01/N, l'annuité à recevoir au cours de l'exercice correspond au solde entre les restes à employer au 01/01/N et les restes à employer au 31/12/N.

## IV – ANNEXES

## ANNEXES PATRIMONIALES – ENGAGEMENTS HORS BILAN

IV  
B7.3

## ETAT DES EMPRUNTS GARANTIS

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et d'amortissement de l'emprunt (1)	Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux à la date de vote du budget (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice
								Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			
Total des emprunts contractés par des collectivités ou des EP (hors logements sociaux)				0,00	0,00											0,00
Total des emprunts autres que ceux contractés par des collectivités ou des EP (hors logements sociaux)				0,00	0,00											0,00
Total des emprunts contractés pour des opérations de logement social				0,00	0,00											0,00
<b>TOTAL GENERAL</b>				0,00	0,00											0,00

(1) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour in fine, X pour autres (à préciser).

(2) Indiquer la périodicité des remboursements A : annuelle ; B : bimestrielle ; T : trimestrielle ; X : autre.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe ; R : préfixé (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Indiquer le type d'index (ex. EURIBOR 3 mois ...).

(5) Taux annuel, tous frais compris.

(6) Taux hors opération de couverture. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(7) Catégorie d'emprunt hors opération de couverture. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire ICB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(8) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et complabilisés à l'article 66111 « intérêts régulés à l'échéance » (intérêts décaissés).

	<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
	<b>ANNEXES PATRIMONIALES – ENGAGEMENTS HORS BILAN</b>	<b>B7.4</b>

### CALCUL DU RATIO D'ENDETTEMENT RELATIF AUX GARANTIES D'EMPRUNT

<b>Calcul du ratio (1)</b>	<b>Valeur en euros</b>
Total des annuités déjà garanties à échoir dans l'exercice (2)	A 0,00
Total des premières annuités entières des nouvelles garanties de l'exercice (2)	B 0,00
Annuité nette de la dette de l'exercice (3)	C 222 104,81
Provisions pour garanties d'emprunts	D 0,00
<b>Total des annuités d'emprunts garantis de l'exercice</b>	<b>I = A + B + C - D</b> <b>222 104,81</b>
<b>Recettes réelles de fonctionnement</b>	<b>II</b> <b>3 378 026,57</b>
 <b>Part des garanties d'emprunt accordées au titre de l'exercice en % (4)</b>	 <b>I / II</b> <b>6,57</b>

(1) Ratio défini aux articles L. 4253-1 ou L. 3231-4 ou L. 2252-1 du CGCT, conformément aux dispositions législatives applicables à la collectivité.

(2) Hors opérations visées par l'article L. 4253-2 ou L. 3231-4 ou L. 2252-2 du CGCT, conformément aux dispositions législatives applicables à la collectivité.

(3) Cf. définition de l'article D. 1511-30 du CGCT.

(4) Les garanties d'emprunt accordées au titre d'un exercice ne doivent pas représenter plus de 50 % des recettes réelles de fonctionnement de ce même exercice.

**IV – ANNEXES**  
**ANNEXES PATRIMONIALES – ENGAGEMENTS HORS BILAN**

		<b>IV</b>
		B7.5

**ETAT DES CONTRATS DE CREDIT-BAIL RESTANT A COURIR (MOBILIER ET IMMOBILIER)**

Type et nature du bien ayant fait l'objet du contrat	Exercice d'origine du contrat	Désignation du crédit bailleur	Durée du contrat (en mois)	Montant de la redevance de l'exercice	Montant de la redevance sur la totalité du contrat	Montant des redevances restant à courir				Cumul restant (exercice N+5 et suivants)	Total (1)
						N+1	N+2	N+3	N+4		
Crédits-bails mobiliers					0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Crédits-bails immobiliers					0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total</b>				<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

(1) Total = (N+1, N+2, N+3, N+4) + cumul restant.

**IV – ANNEXES****ANNEXES PATRIMONIALES – ENGAGEMENTS HORS BILAN**

							<b>IV</b>
							B7.6

**ETAT DES MARCHES DE PARTENARIAT**

Libellé du contrat	Année de signature du marché	Organismes cocontractants	Nature des prestations prévues par le marché	Durée du marché (en mois)	Date fin de marché	Date mise en service équipement	Montant total prévu au titre du marché (TTC)	Montant de la rémunération du cocontractant restant à verser pour la durée restante du marché de partenariat (3)				
								Part investissement	Dont part nette (5)	Part fonctionnement	Part financement	TOTAL I + II + III
Marchés de partenariat (1)								Part totale (4)	Part I	Part II	Part III	TOTAL I + II + III
<b>Marchés globaux de performance énergétique avec tiers de financement (2)</b>								0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
			<b>SOUS-TOTAL</b>					0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
			<b>SOUS-TOTAL</b>					0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
			<b>TOTAL</b>					0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Article L. 1112-1 du Code de la commande publique

(2) Article 7er de la loi n° 2023-222 du 30 mars 2023

(3) Montant de la rémunération restant à verser au 01/01/N

(4) Montant total de la rémunération relative à l'investissement restant à verser au 01/01/N

(5) Montant inscrit à la colonne précédente déduction faite des participations d'autres collectivités publiques.

IV – ANNEXES	
ANNEXES PATRIMONIALES – ENGAGEMENTS HORS BILAN	
Libellé (1)	IV
Total	B7.7

**ETAT DES RECETTES GREVEES D'UNE AFFECTATION SPECIALE**

Tableau récapitulatif des recettes grevées d'une affectation spéciale

Libellé (1)	Restes à employer au 01/01/N	Montant recettes	Montant dépenses	Restes à employer au 31/12/N
Total	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Par exemple, taxe d'aménagement, taxe de séjour, FEDER, dons et legs grevés d'une affectation, toutes recettes grevées d'une affectation spéciale et non ventilables ou recettes ventilables mais pour lesquelles la collectivité souhaite un niveau de détail plus fin que dans la présentation croisée.

(2) Ouvrir un tableau par recette grevée d'une affectation spéciale et reproduire le tableau autant de fois que nécessaire pour décrire l'ensemble des recettes grevées d'une affectation spéciale.

(3) Reste à employer au 31/12/N = reste à employer au 01/01/N + total recettes de l'exercice – total dépenses de l'exercice.

**IV – ANNEXES**  
**ANNEXES PATRIMONIALES – ENGAGEMENTS HORS BILAN**

<b>ETAT DES AUTRES ENGAGEMENTS DONNES</b>					<b>IV</b>
<b>Année d'origine</b>	<b>Nature de l'engagement</b>	<b>Organisme bénéficiaire</b>	<b>Durée en années</b>	<b>Périodicité</b>	<b>Annuité à verser au cours de l'exercice</b>
		<b>TOTAL</b>			<b>0,00</b>
<b>8017 Subventions à verser en annuités</b>					<b>0,00</b>
<b>8018 Autres engagements donnés</b>					<b>0,00</b>
<b>Au profit d'organismes publics</b>					<b>0,00</b>
<b>Au profit d'organismes privés (1)</b>					<b>0,00</b>
<b>Engagements liés à des délégations de service public</b>					<b>0,00</b>
<b>Engagements liés à des opérations d'urbanisme et d'aménagement</b>					<b>0,00</b>

(1) Concernant les garanties accordées à l'Agence France Locale (Article L.1611-3-2 du CGCT) :

- l' « Organisme bénéficiaire » de la garantie est toute personne titulaire d'un « titre éligible » émis ou créé par l'Agence France Locale ;
- la rubrique « Périodicité » n'est pas remplie car la garantie n'a pas de périodicité. La garantie est d'une durée totale indiquée à la colonne qui précède ;
- la colonne « Dettes en capital à l'origine » correspond au montant total de la garantie accordée aux titulaires d'un titre éligible ;
- la colonne « Dettes en capital au 1/1/N » correspond au montant résiduel de la garantie au 1/1/N ;
- la colonne « Annuité à verser au cours de l'exercice » n'est pas remplie car l'octroi de la garantie n'implique pas que des versements annuels aient lieu. Des versements ne seront effectués qu'en cas d'appel de la garantie.

IV – ANNEXES						
ANNEXES PATRIMONIALES – ENGAGEMENTS HORS BILAN						
						IV B7.9
<b>ETAT DES AUTRES ENGAGEMENTS REÇUS</b>						
Année d'origine	Nature de l'engagement	Organisme émetteur	Durée en années	Périodicité	Créance en capital à l'origine	Créance en capital au 01/01/N
						Annuité à recevoir au cours de l'exercice
		TOTAL			0,00	0,00
8026 Redevance de crédit-bail restant à recevoir (crédit-bail immobilier)					0,00	0,00
8027 Subventions à recevoir par annuités (annuités restant à recevoir)					0,00	0,00
8028 Autres engagements reçus					0,00	0,00
A l'exception de ceux reçus des entreprises					0,00	0,00
Engagements reçus des entreprises					0,00	0,00

**IV – ANNEXES**  
**ANNEXES PATRIMONIALES – SUBVENTIONS VERSEES**

Article (1)	Subventions (2)	Objet (3)	Nom de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de la subvention	IV
						B8
6554	N°1 COMITE BASSIN EMPLOI	PARTICIPATION	COMITE DU BASSIN D EMPLOI S.M.P.E. Département Haute-Gar	Etablissement de droit public	0,00	
6554	N°1 SMPE	PARTICIPATION	SACPA	Etablissement de droit public	0,00	
6554	N°1 SACPA	PARTICIPATION	SDEHG	Entreprise	0,00	
6554	N°1 SYNDICAT ELECTRICITE HAUTE GARONNE	PARTICIPATION	SYNDICAT INTERCOMMUNAL HERSAIN	Etablissement de droit public	0,00	
6554	N°1 SYNDICAT HERSAIN	PARTICIPATION	SYNDICAT MIXTE BASSIN VERSANT HERSAIN	Etablissement de droit public	0,00	
6554	N°1 SYND MIXTE BASSIN HER	PARTICIPATION	SYNDICAT MIXTE EAU ET ASSAINISSEMENT TOULOUSE METROPOLE - ASSAINISSEMENT	Etablissement de droit public	0,00	
6554	N°1 SYND IRRIGATION	PARTICIPATION	Tresorerie Aucamville	Etablissement de droit public	0,00	
6554	N°1 TOULOUSE METROPOLE	PARTICIPATION	TRESORERIE SAINT ALBAN CAISSE DES ECOLES	Etablissement de droit public	0,00	
6554	N°1 EGLISE AUCAMVILLE	PARTICIPATION	FONBEAUZARD COMMUNE DE FONBEAUZARD	Etat	0,00	
6554	N°1 RELAIS ASSISTANTES MATERNELLES	PARTICIPATION	FSE SOCIO EDUCATIF DES ELEVES	Etablissement de droit public	0,00	
657361	N°1 CAISSE DES ECOLES	PARTICIPATION	A.N.P.I.H. HANDICAPEES ABEFESSO EKOKEKPAN	Association	0,00	
657362	N°1 C.C.A.S	PARTICIPATION	AMAP AUX PETITS OIGNONS AMICALE LOISIRS CULTURE ANCIENTS COMBATTANTS AMICALE	Association	0,00	
65737	N°1 FOYER SOCIO EDUCATIF	PARTICIPATION	APE PARENTS BUISSONNIERE	Association	0,00	
6574	N°1 ANPIHM	PARTICIPATION	APE PARENTS BUISSONNIERE	Association	0,00	
6574	N°1 ABESSO EKOKEKPAN	PARTICIPATION	APELAC	Association	0,00	
6574	N°1 AMAP	PARTICIPATION	ASSOCIATION ATL'AS	Association	0,00	
6574	N°1 AMICALE LOISIRS CULTURE	PARTICIPATION	BAUZI BENIN	Association	0,00	
6574	N°1 ANCIENTS COMBATTANTS	PARTICIPATION			0,00	
6574	N°1 PARENTS BUISSONNIERE	PARTICIPATION			0,00	
6574	N°2 PARENTS BUISSONNIERE	PARTICIPATION			0,00	
6574	N°1 APELAC	PARTICIPATION	BAUZI'FONCHIENS	Association	0,00	
6574	N°1 ATL'AS	PARTICIPATION	BAUZIBADS	Association	0,00	
6574	N°1 BAUZIBENIN	PARTICIPATION	BAUZIFARTISTES	Association	0,00	
6574	N°1 BAUZI FONCHIENS	PARTICIPATION	BOURREE DE L'AUBRAC	Association	0,00	
6574	N°1 BAUZIBADS	PARTICIPATION	CADETS BAUZIFONTINS	Association	0,00	
6574	N°1 BAUZIF ARTISTES	PARTICIPATION	Café associatif	Association	0,00	
6574	N°1 BOURREE DE L'AUBRAC	PARTICIPATION	CCRB CYCLORAND	Association	0,00	
6574	N°1 CADETS BAUZIFONTINS	PARTICIPATION	BAUZIFONTINS	Association	0,00	
6574	N°1 Café associatif	PARTICIPATION	COMITE DES FETES	Association	0,00	
6574	N°1 CYLOTOURIMES	PARTICIPATION			0,00	
6574	N°1 COMITE DES FETES	PARTICIPATION			0,00	

Article (1)	Subventions (2)	Objet (3)	Nom de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de la subvention
6574	N°1 DEFILE POUR TOI	SUBVENTION COMMUNALE	DEFILE POUR TOI PAS D ANGES SANS ELLES	Association	0,00
6574	N°1 DIVERS	SUBVENTION COMMUNALE	DONNEURS SANG AMICALE	Association	0,00
6574	N°1 DONNEURS DE SANG	SUBVENTION COMMUNALE	ETO	Association	0,00
6574	N°1 ETO	SUBVENTION COMMUNALE	FFC FONBEAU FOOTBALL CLUB	Association	0,00
6574	N°1 FF FOOTBALL	SUBVENTION COMMUNALE	FNACA	Association	0,00
6574	N°1 FNACA	SUBVENTION COMMUNALE	FNATH Haute-Garonne	Association	0,00
6574	N°1 FNATH	SUBVENTION COMMUNALE	FONBO-RANDO	Association	0,00
6574	N°1 FONBO RANDO	SUBVENTION COMMUNALE	FVC FONBEAU VELO CLUB	Association	0,00
6574	N°1 VELO CLUBA	SUBVENTION COMMUNALE	COMPET	Association	0,00
6574	N°1 GYMNASTIQUE VOLONTAIRE	SUBVENTION COMMUNALE	GYM VOLONTAIRE	Association	0,00
6574	N°1 JUDO CLUB	SUBVENTION COMMUNALE	FONBEAUZARD	Association	0,00
6574	N°1 KARATE CLUB	SUBVENTION COMMUNALE	JUDO CLUB AUCAMV	Association	0,00
6574	N°1 BOUDUCONS	SUBVENTION COMMUNALE	FONBEAU	Association	0,00
6574	N°1 LES FONT SEMBLANTS A	SUBVENTION COMMUNALE	KARATE CLUB	Association	0,00
6574	N°1 LES VOIX DE L HERS	SUBVENTION COMMUNALE	FONBEAUZARD	Association	0,00
6574	N°2 LES VOIX DE L HERS	SUBVENTION COMMUNALE	LES BOUDUCONS	Association	0,00
6574	N°1 LIGUE CONTRE LE CANCER	SUBVENTION COMMUNALE	LES FONT SEMBLANT	Association	0,00
6574	N°1 MISS VIOLETTES	SUBVENTION COMMUNALE	LES VOIX DE L HERS	Association	0,00
6574	N°1 PETANQUE	SUBVENTION COMMUNALE	LES VOIX DE L HERS	Association	0,00
6574	N°1 POKER 31	SUBVENTION COMMUNALE	Ligue contre le Cancer	Association	0,00
6574	N°1 RESTAURANT DU COEUR	SUBVENTION COMMUNALE	MISS VIOLETTES	Association	0,00
6574	N°1 ENTENTE LA LANDE RUGBY	SUBVENTION COMMUNALE	PETANQUE CLUB	Association	0,00
6574	N°1 SEIGNEURS DE L IMPERIUM	SUBVENTION COMMUNALE	FONBEAUZARD	Association	0,00
6574	N°1 SHIRO FONBO	SUBVENTION COMMUNALE	POCKER 31	Association	0,00
6574	N°1 TACO	SUBVENTION COMMUNALE	Restaurants du cœur	Association	0,00
6574	N°1 TAEKWENDO	SUBVENTION COMMUNALE	Rugby entente La Lande	Association	0,00
6574	N°1 TENNIS	SUBVENTION COMMUNALE	Aucamvil	Association	0,00
6574	N°1 AIDE HUMANITAIRE	SUBVENTION COMMUNALE	SEIGNEURS DE L IMPERIUM	Association	0,00
6574	N°1 UNIS POUR LENNY	SUBVENTION COMMUNALE	SHIRO FONBO	Association	0,00
6574	N°1 VOLLEY CLUB	SUBVENTION COMMUNALE	T.A.C.O.	Association	0,00
65748	N°1 ANPIHM HANDICAP	SUBVENTION FONCTIONNEMENT 2024	TAEKWONDO	Association	0,00
65748	N°1 AMAP	SUBVENTION COMMUNALE	THE SMALL PROJECTS FUND	Association	0,00
65748	N°1 AMICALE L et C.	SUBVENTION COMMUNALE	UNIS POUR LENNY	Association	0,00
65748	N°1 BAUZIFONCHIENS	SUBVENTION COMMUNALE	VOLLEY CLUB	Association	0,00
65748	N°2 BAUZIFONCHIENS SUBV EXCEPTIONNELLE	SUBVENTION 2024	FONBEAUZARD	Association	380,00
65748	N°1 BAUZIBADS	SUBVENTION 2024	A.N.P.I.H.M. HANDICAPES	Association	410,00
65748	N°1 BAUZIBADS	SUBVENTION 2024	AMAP AUX PETITS OIGNONS	Association	2 300,00
65748	N°1 BAUZIFONCHIENS	SUBVENTION 2024	AMICALE LOISIRS CULTURE	Association	630,00
65748	N°1 BAUZIFONCHIENS	SUBVENTION 2024	BAUZIFONCHIENS	Association	200,00
65748	N°1 BAUZIBADS	SUBVENTION COMMUNALE	BAUZIBADS	Association	1 800,00

Article (1)	Subventions (2)	Objet (3)	Nom de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de la subvention
65748	N°1 BAUZIFARTISTES	SUBVENTION COMMUNALE 2024	BAUZIFARTISTES	Association	1 060,00
65748	N°1 BOURRE DE L'AUBRAC	SUBVENTION COMMUNALE 2024	BOURREE DE L'AUBRAC	Association	860,00
65748	N°1 CADETS	SUBVENTION COMMUNALE 2024	CADETS BAUZIFONTINS	Association	530,00
65748	N°1 CAFE ASSOCIATIF	SUBVENTION COMMUNALE 2024	CAFE ASSOCIATIF DE FONBEAUZARD	Association	570,00
65748	N°2 CAFE ASSOCIATIF SUBV EXCEPTIONNELLE	SUBV EXCEPTIONNELLE EQUIPEMENTS	CAFE ASSOCIATIF DE FONBEAUZARD	Association	200,00
65748	N°1 CYCLOTOURISME	SUBVENTION COMMUNALE 2024	CCRB CYCLORAND BAUZIFONTINS	Association	770,00
65748	N°1 COMITES DES FETES	SUBVENTION COMMUNALE 2024	COMITE DES FETES	Association	10 000,00
65748	N°1 DONNEURS DU SANG	SUBVENTION COMMUNALE 2024	DONNEURS SANG AMICALE	Association	410,00
65748	N°1 ETO	SUBVENTION COMMUNALE 2024	ETO	Association	310,00
65748	N°1 FOOTBALL CLUB	SUBVENTION COMMUNALE 2024	FFC FONBEAU FOOTBALL CLUB	Association	4 120,00
65748	N°1 FNACA	SUBVENTION COMMUNALE 2024	FNACA	Association	200,00
65748	N°1 FNATH	SUBVENTION COMMUNALE 2024	FNATH Haute-Garonne	Association	170,00
65748	N°1 FONBO/RANDO	SUBVENTION COMMUNALE 2024	FONBO-RANDO	Association	1 220,00
65748	N°1 GYMNASTIQUE VOLONTAIRE	SUBVENTION COMMUNALE 2024	GYM VOLONTAIRE FONBEAUZARD	Association	2 500,00
65748	N°1 JUDO	SUBVENTION COMMUNALE 2024	JUDO CLUB AUCAMV	Association	730,00
65748	N°1 KARATE	SUBVENTION COMMUNALE 2024	KARATE CLUB FONBEAUZARD	Association	1 070,00
65748	N°1 BOUDUCONS	SUBVENTION COMMUNALE 2024	LES BOUDUCONS	Association	520,00
65748	N°1 LES FONT SEMBLANTS	SUBVENTION COMMUNALE 2024	LES FONT SEMBLANT	Association	650,00
65748	N°1 LES VOIX DE L'HERS	SUBVENTION COMMUNALE 2024	LES VOIX DE L'HERS	Association	1 280,00
65748	N°2 VOIX DE LHERS SUBV EXCEPTIONNELLE	SUBVENTION EXCEPTIONNELLE POUR LES 20ANS	LES VOIX DE L'HERS	Association	200,00
65748	N°1 LIGUE CONTRE LE CANCER	SUBVENTION FONCTIONNEMENT 2024	Ligue contre le Cancer	Association	1 000,00
65748	N°1 MISS VIOLETTES	SUBVENTION FONCTIONNEMENT 2024	MISS VIOLETTES	Association	210,00
65748	N°1 PETANQUE	SUBVENTION COMMUNALE 2024	PETANQUE CLUB FONBEAUZARD	Association	1 000,00
65748	N°2 PETANQUE SUBV EXCEPTIONNELLE	SUBV EXCEPTIONNELLE DEPANNAGE CHAUDIERE	PETANQUE CLUB FONBEAUZARD	Association	280,00
65748	N°1 POCKER	SUBVENTION COMMUNALE 2024	POCKER 31	Association	410,00
65748	N°1 RESTO DU COEUR	SUBVENTION FONCTIONNEMENT 2024	Restaurants du cœur	Association	980,00
65748	N°1 RUGBY AUCAMVILLE	SUBVENTION FONCTIONNEMENT 2024	Rugby entente Lalande Aucamvil	Association	330,00

Article (1)	Subventions (2)	Objet (3)	Nom de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de la subvention
65748	N°1 SEIGNEURS DE L'IMP	SUBVENTION COMMUNALE 2024	SEIGNEURS DE L'IMPERIUM	Association	230,00
65748	N°1 SHIRO FONBO	SUBVENTION COMMUNALE 2024	SHIRO FONBO	Association	230,00
65748	N°1 TACO	SUBVENTION COMMUNALE 2024	T.A.C.O.	Association	320,00
65748	N°1 TAEKWONDO	SUBVENTION COMMUNALE 2024	TAEKWONDO	Association	300,00
65748	N°2 TAEKWONDO SUBV EXCEPTIONNELLE	SUBV EXCEPT DEPLACEMENT CHAMPIONNATS SUBVENTION COMMUNALE 2024	TAEKWONDO	Association	280,00
65748	N°1 TENNIS	SUBVENTION COMMUNALE 2024	TENNIS CLUB BAUZIFONTIN	Association	1 820,00
65748	N°1 UNIS POUR LENNY	SUBVENTION COMMUNALE 2024	UNIS POUR LENNY	Association	440,00
65748	N°1 VOLLEY	SUBVENTION COMMUNALE 2024	VOLLEY CLUB FONBEAIZARD	Association	1 420,00

(1) Indiquer l'article d'imputation de la subvention.

(2) Dénomination ou numéro éventuel de la subvention.

(3) Objet pour lequel est versée la subvention.

**IV – ANNEXES****ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N**

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIONNEMENTS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
<b>EMPLOIS FONCTIONNELS (a)</b>		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général des services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général adjoint des services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général des services techniques		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur départemental - SDIS		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur départemental adjoint - SDIS		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Emplois créés au titre de l'article L. 313-1 du CGFP		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>FILIERE ADMINISTRATIVE (b)</b>		<b>6,00</b>	<b>1,00</b>	<b>7,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
ADJOINT ADMINISTRATIF	C	1,00	1,00	2,00	0,00	0,00	0,00
ADJOINT ADMINISTRATIF PRINCIPAL DE 2EME CL.	C	2,00	0,00	2,00	0,00	0,00	0,00
ATTACHE TERRITORIAL	A	1,00	0,00	1,00	0,00	0,00	0,00
Directeur Général des Services	A	1,00	0,00	1,00	0,00	0,00	0,00
REDACTEUR PRINCIPAL 1ERE CL	B	1,00	0,00	1,00	0,00	0,00	0,00
<b>FILIERE TECHNIQUE (c)</b>		<b>10,00</b>	<b>16,00</b>	<b>26,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
ADJOINT TECHNIQUE	C	6,00	13,00	19,00	0,00	0,00	0,00
ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL DE 2EME CL.	C	2,00	3,00	5,00	0,00	0,00	0,00
AGENT DE MATRISE	C	1,00	0,00	1,00	0,00	0,00	0,00
INGENIEUR	A	1,00	0,00	1,00	0,00	0,00	0,00
<b>FILIERE SOCIALE (d)</b>		<b>2,00</b>	<b>3,00</b>	<b>5,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
AGENT SPÉCIALISÉ PRINCIPAL DE 1ERE CL DES E.M.	C	0,00	1,00	1,00	0,00	0,00	0,00
AGENT SPÉCIALISÉ PRINCIPAL DE 2EME CL. DES E.M.	C	0,00	2,00	2,00	0,00	0,00	0,00
AUXILIAIRE DE PUIRICULTURE EDUCATEUR JEUNES ENFANTS	C	1,00	0,00	1,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE MEDICO-SOCIALE (e)	A	1,00	0,00	1,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE MEDICO-TECHNIQUE (f)		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
FILIERE SPORTIVE (g)		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
FILIERE CULTURELLE (h)		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
FILIERE ANIMATION (i)		<b>8,00</b>	<b>16,00</b>	<b>24,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATÉGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFEKTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
ADJOINT D'ANIMATION ADJOINT D'ANIMATION PRINCIPAL DE 2ÈME CL.	C C	6,00 1,00	16,00 0,00	22,00 1,00	0,00 0,00	0,00 0,00	0,00 0,00
ANIMATEUR PRINCIPAL 1ÈRE CL.	B	1,00	0,00	1,00	0,00	0,00	0,00
<b>FILIERE POLICE (i)</b>	<b>i</b>	<b>1,00</b>	<b>0,00</b>	<b>1,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
GARDIEN-BRIGADIERS DE POLICE MUNICIPALE	C	1,00	0,00	1,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE SAPEURS-POMPIERS (k)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
EMPLOIS NON CITES (l) (5)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>TOTAL GENERAL (b + c + d + e + f + g + h + i + j + k + l)</b>		<b>27,00</b>	<b>36,00</b>	<b>63,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

(1) Les grades ou emplois sont désignés conformément à la circulaire n° NOR : INTB9500102C du 23 mars 1995. Les emplois fonctionnels sont également comptabilisés dans leur filière d'origine.

(2) Catégories : A, B ou C.

(3) Emplois permanents à temps complet sont comptabilisés pour une unité, les emplois à temps non complet sont comptabilisés à hauteur de la quotité de travail prévue par la délibération créant l'emploi.

(4) Équivalent temps plein annuel travaillé (ETPT). Le décompte est proportionnel à l'activité des agents, mesurée par leur quotité de temps de travail et par leur période d'activité sur l'année :

ETPT = Effectifs physiques \* quotité de temps de travail \* période d'activité dans l'année

Exemple : un agent à temps plein (quotité de travail = 100 %) présent toute l'année correspond à 1 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent la moitié de l'année (ex : CDD de 6 mois, recrutement à mi-année) correspond à 0,4 ETPT (0,8 \* 6 / 12).

(5) Emplois dont les missions ne correspondent pas à un cadre d'emploi existant.

**IV – ANNEXES****ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N**

				<b>IV</b>
				<b>E9</b>

**B9 – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N (suite)**

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 01/01/N	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3) Indice (8)      Euros	CONTRAT	
				Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)
<b>Agents occupant un emploi permanent (6)</b>					
ADJOINT ADMINISTRATIF	C	ADM	367	0,00	A
ADJOINT ADMINISTRATIF	C	ADM	0,00	0,00	A
ADJOINT D'ANIMATION	C	ANIM	367	0,00	A
ADJOINT D'ANIMATION	C	ANIM	0,00	0,00	A
ADJOINT TECHNIQUE	C	TECH	367	0,00	A
ADJOINT TECHNIQUE	C	TECH	0,00	0,00	A
AUXILIAIRE DE PUERICULTURE	C	S	367	0,00	A
<b>Agents occupant un emploi non permanent (7)</b>					
<b>TOTAL GENERAL</b>					<b>0,00</b>

(1) CATEGORIES: A, B et C.

(2) SECTEUR ADM : Administratif.  
TECH : Technique.  
URB : Urbanisme (dont aménagement urbain).

S : Social.

MS : Médico-social.

MT : Médico-technique.

SP : Spécialisé.

CULT : Culturel.

ANIM : Animatrice.

POL : Police.

POMP : Sapeurs-pompiers.

X : Emplois non cités.

(3) REMUNERATION : Référence à un indice brut (indiquer le niveau de l'indice brut) de la fonction publique ou en euros annuels bruts (indiquer l'ensemble des éléments de la rémunération brute annuelle).

(4) CONTRAT : Motif du contrat (code général de la fonction publique - CGFP) :

332-23-1 : Accroissement temporaire d'assurer les fonctions correspondantes.  
332-23-2 : Justifié par les besoins des services ou la nature des fonds, sous réserve qu'aucun fonctionnaire de moins de 1 000 habitants, pendant trois ans suivant la création, et le cas échéant, jusqu'au premier renouvellement du conseil municipal.

332-24 : Contrat pour une durée minimale d'un an et une durée maximale fixée par les parties dans la limite de six mois.

332-12 : Remplacement d'un fonctionnaire autorisé à servir à temps partiel ou indépendable.

332-14 : Vacance temporaire d'un emploi.

332-8-1 : Absence de cadre d'emplois de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes.

332-8-2 : Justifié par les besoins des services ou la nature des fonds, sous réserve qu'aucun fonctionnaire de moins de 1 000 habitants, et des groupements de communes de moins de 1 000 habitants, pendant trois ans suivant la création, et le cas échéant, jusqu'au premier renouvellement du conseil municipal.

332-8-3 : Communes nouvelles issues de fusion de communes de moins de 1 000 habitants, et des groupements de communes de moins de 1 000 habitants, et des groupements de communes (-2 000 hab.) et des groupements de communes (-10 000 hab.) dont la création ou suppression dépend de la décision d'une autorité.

332-8-4 : Communes collectivités territoriales ou établissements mentionnées à l'article L. 332-8 avec un agent contractuel territorial qui justifie d'une autorité territoriale.

332-8-5 : Emplois des communes (-2 000 hab.) et des groupements de communes (-10 000 hab.) dont la création ou suppression dépend de la décision d'une autorité.

332-8-6 : Contrat à durée indéterminée lorsque l'agent contractuel territorial concerné remplit avant l'échéance de son contrat les conditions d'affectation énumérées à l'article L. 332-10.

332-11 : Contrat à durée indéterminée lorsque l'agent contractuel territorial concerné remplit avant l'échéance de son contrat les conditions d'affectation énumérées à l'article L. 332-10.

332-352 : Modalités particulières : recrutement sans concours, parcours d'accès à la fonction publique, personnes en situation de handicap (CGFP art. L326 et L352).

333-1-333-3 : Emplois supérieurs de la fonction publique territoriale (emplois fonctionnels de direction).

343-7 : Collaborateurs de cadet.

333-1-333-10 : Collaborateurs de cadet.

A : Autres

(5) Indiquer si l'agent contractuel est titulaire d'un contrat à durée déterminée (CDD) ou d'un contrat à durée indéterminée (CDI). Les contrats particuliers devront être labellisés « A / autres » et feront l'objet d'une précision (ex : « contrats aidés »).

(6) Occupent un emploi permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 332-8, 332-13, 332-14, 326, 352 du CGFP , ainsi que les agents qui sont titulaires d'un contrat à durée indéterminée pris sur le fondement des articles 327-5, 332-10 et 332-11 du CGFP.

(7) Occupent un emploi non permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 332-23, 332-24, 333-1 à 333-10 et 333-12.

(8) Si un contrat fixe comme référence de rémunération un traitement hors échelle, il convient de mentionner le chevron conformément à l'article 6 décret 85-1148 du 20 octobre 1985.

IV – ANNEXES	IV			
ANNEXES PATRIMONIALES				
LISTE DES ORGANISMES DANS LESQUELS LA COLLECTIVITE A PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER	B10			
<b>LISTE DES ORGANISMES DANS LESQUELS LA COLLECTIVITE A PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER</b>				
Les documents financiers et comptables de ces organismes sont mis à la disposition du public à (1). Toute personne a le droit de demander communication à ses frais.				
Nature de l'engagement (2)	Nom de l'organisme	Raison sociale de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de l'engagement
Délégation de service public (3) (4)				
Détention d'une part du capital				
Garantie ou cautionnement d'un emprunt				
Subventions supérieures à 75 000 € ou représentant plus de 50 % du produit figurant au compte de résultat de l'organisme				
Autres				

(1) Hôtel de la collectivité et autres lieux publics désignés par la collectivité.

(2) Indiquer la date de la décision (délibérations, contrats ou décisions de l'exécutif).

(3) Preciser la nature de la délégation (concession, affermage, régie intéressée...).

(4) Les délégations pour lesquels un engagement hors bilan est constaté font l'objet d'une reprise dans l'état relatif aux autres engagements donnés.

	<b>IV – ANNEXES</b>	
	<b>ANNEXES PATRIMONIALES – LISTE DES ORGANISMES DE REGROUPEMENT</b>	
<b>LISTE DES ORGANISMES DE REGROUPEMENT AUXQUELS ADHERE LA COLLECTIVITE</b>		
<b>DESIGNATION DES ORGANISMES</b>		
Syndicats mixtes (article L. 5721-2 du CGCT)	Date d'adhésion	Mode de participation (1)
EPCI		
Autres organismes de regroupement		

(1) Indiquer si le financement est fait par TPZ, TPU, TPU + fiscalité additionnelle ou sans fiscalité propre.

	<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
	<b>ANNEXES PATRIMONIALES – LISTE DES ETABLISSEMENTS PUBLICS CREEES</b>	<b>B11.2</b>

**LISTE DES ETABLISSEMENTS PUBLICS CREEES**

Catégorie d'établissement (1)	Intitulé / objet de l'établissement	Date de création	Date de délibération	Nature de l'activité (SPIC/SPA)	TVA (oui / non)
CCAS	< Néant >				non
CE	< Néant >				non
Régie personnalisée	< Néant >				non

(1) Il s'agit de recenser les établissements publics créés par la collectivité pour l'exploitation directe d'un service public relevant de sa compétence.  
Pour rappel, la collectivité a l'obligation de constituer une régie si le service concerné est de nature industrielle et commerciale (cf. article L. 1412-1 du CGCT) ou la faculté de constituer une régie si le service concerné est de nature administrative et n'est pas de ceux qui, par leur nature ou par la loi, ne peuvent être assurés que par la collectivité elle-même (cf. article L. 1412-2 du CGCT).

Les régies ainsi créées peuvent, au choix de la collectivité, être dotées :

- soit de la personnalité morale et de l'autonomie financière ;
- soit de la seule autonomie financière.

Cependant, il convient de préciser que seules les régies dotées de la personnalité morale et de l'autonomie financière sont dénommées établissement public et doivent être recensées dans cet état.

	<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
	<b>ANNEXES PATRIMONIALES – LISTE DES SERVICES INDIVIDUALISES DANS UN BUDGET ANNEXE</b>	<b>B11.3</b>

**LISTE DES SERVICES INDIVIDUALISES DANS UN BUDGET ANNEXE**

Catégorie de services (1)	Intitulé / objet du service	Date de création	Date de délibération	N° SIRET	Nature de l'activité (SPIC/SPA)	TVA (oui / non)
Régie à seule autonomie financière	< Néant >					non
Lotissement	< Néant >					non
Service social et médico-social	< Néant >					non

(1) Exemples de catégories : régie à seule autonomie financière, opérations d'aménagement, service social et médico-social.

<b>IV – ANNEXES</b> <b>ANNEXES BUDGETAIRES</b> <b>EQUILIBRE BUDGETAIRE</b>	<b>IV</b>  <b>C1.1</b>
--	------------------------------

**DISPONIBILITE DE RESSOURCES PROPRES PROVENANT DES EXERCICES ANTERIEURS****Solde de la section d'investissement de l'exercice N-1 (1)**

	Propositions nouvelles	Vote (2)
<b>Solde d'exécution 001 (A)</b> montant négatif si déficit (D001) montant positif si excédent (R001)	-219 322,33	-219 322,33
<b>Solde des RAR (B)</b> montant négatif si déficit montant positif si excédent	-6 303,00	-6 303,00
<b>Solde de la section investissement de l'exercice N-1 (Solde I = A + B)</b> Solde positif : excédent de financement Solde négatif : besoin de financement	0,00	0,00

**Disponibilité des ressources propres provenant des exercices antérieurs après financement de la section investissement de l'exercice N-1 (1)**

	Propositions nouvelles	Vote (2)
<b>Affectation au 1068 (C)</b>	225 625,33	225 625,33
<b>Solde de la section investissement de l'exercice N-1 (Solde I)</b> Solde positif : excédent de financement Solde négatif : besoin de financement	0,00	0,00
<b>Disponibilité de ressources propres des exercices antérieurs (Solde II = C + Solde I)</b> Solde positif : ressources disponibles pour la couverture de l'annuité Solde négatif : absence de ressources propres provenant des exercices antérieurs pour la couverture de l'annuité	225 625,33	225 625,33

**COUVERTURE DE L'ANNUITE DE LA DETTE PAR LES RESSOURCES PROPRES - PETIT EQUILIBRE**

	Propositions nouvelles	Vote
<b>Dépenses de l'exercice à couvrir par des ressources propres (D)(3)</b>	154 266,00	154 266,00
<b>Ressources propres externes et internes de l'exercice (E)(3)</b>	258 995,00	258 995,00
<b>Couverture de l'annuité de la dette (Solde III = E - D)</b> Solde positif : annuité de la dette couverte Solde négatif : annuité de la dette non couverte par les ressources de l'exercice, vérifier la couverture par les éventuelles ressources disponibles des exercices antérieurs (cf. solde II)	330 354,33	330 354,33

(1) Eléments à compléter uniquement s'il y a eu reprise des résultats, anticipée ou classique

(2) Cumul des crédits de l'exercice votés ou reportés

(3) Les RAR étant intégrés au calcul des ressources propres provenant des exercices antérieurs, seuls les crédits de l'exercice sont à inscrire. Le détail des crédits est présenté aux états suivants : "Equilibre budgétaire - Dépenses" et "Equilibre budgétaire - Recette"

<b>IV – ANNEXES</b>		<b>IV</b>
<b>ANNEXES BUDGETAIRES</b>		
<b>EQUILIBRE BUDGETAIRE – DEPENSES</b>		<b>C1.2</b>

**DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES**

<b>Art. (1)</b>	<b>Libellé (1)</b>	<b>Propositions nouvelles</b>	<b>Vote (2)</b>
	<b>DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES = A + B</b>	<b>154 266,00</b>	<b>I</b>
	<b>16 Emprunts et dettes assimilées (A)</b>	<b>154 266,00</b>	<b>154 266,00</b>
1631	Emprunts obligataires	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	154 266,00	154 266,00
1643	Emprunts en devises	0,00	0,00
16441	Opérations afférentes à l'emprunt	0,00	0,00
1671		0,00	0,00
1672		0,00	0,00
1678		0,00	0,00
1681	Autres emprunts	0,00	0,00
1682		0,00	0,00
1687	Autres dettes	0,00	0,00
	<b>Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
10...	<i>Reprise de dotations, fonds divers et réserves</i>		
10...	Reversement de dotations, fonds divers et réserves		
139	<i>Subv. invest. transférées cpte résultat</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>

(1) Détalier les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ANNEXES BUDGETAIRES</b>	
<b>EQUILIBRE BUDGETAIRE – RECETTES</b>	C1.3

**RESSOURCES PROPRES**

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
	<b>RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a + b</b>	<b>258 995,00</b>	<b>III</b>
	<b>Ressources propres externes de l'année (a)</b>	<b>16 982,00</b>	<b>16 982,00</b>
10222	FCTVA	16 982,00	16 982,00
10226	Taxe d'aménagement (3)	0,00	0,00
10227	Versement pour sous densité	0,00	0,00
10228	Autres fonds d'investissement	0,00	0,00
13146	Attributions compensation investissement	0,00	0,00
13156	Attributions compensation investissement	0,00	0,00
13246	Attributions compensation investissement	0,00	0,00
13256	Attributions compensation investissement	0,00	0,00
138	Autres subventions invest. non transf.	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées		
27...	Autres immobilisations financières		
	<b>Ressources propres internes de l'année (b) (4)</b>	<b>242 013,00</b>	<b>242 013,00</b>
15...	Provisions pour risques et charges		
169	Primes de remboursement des obligations	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées		
27...	Autres immobilisations financières		
28...	Amortissement des immobilisations		
29...	Dépréciations des immobilisations		
31...	Matières premières (et fournitures) (5)		
33...	En-cours de production de biens (5)		
35...	Stocks de produits (5)		
39...	Dépréciation des stocks et en-cours		
481...	Charges à rép. sur plusieurs exercices		
4817	Indemnités de renégociation de la dette	2 106,00	2 106,00
49...	Dépréciation des comptes de tiers		
59...	Dépréciation des comptes financiers		
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00
021	Virement de la section de fonctionnement	239 907,00	239 907,00

(1) Les comptes 15, 169, 26, 27, 28, 29, 39, 481, 49 et 59 sont à détailler conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

(3) Le compte 10226 peut être utilisé uniquement par les communes et les établissements publics à fiscalité propre.

(4) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 sont présentés uniquement si la collectivité applique le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires afférentes.

(5) Les comptes 31, 33 et 35 ne peuvent être utilisés que pour les budgets utilisant la comptabilité de stock. Par conséquent, seuls les budgets retraçant les dépenses et les recettes d'un lotissement ou d'une ZAC peuvent utiliser les comptes susmentionnés.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ENGAGEMENTS HORS BILAN</b> <b>AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT</b>	<b>C2.1</b>

**C2.1 – SITUATION DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT**

N° ou intitulé de l'AP	Montant des AP			Montant des CP		
	Pour mémoire AP votée y compris ajustement	Révision de l'exercice N	Total cumulé (toutes les délibérations y compris pour N)	Crédits de paiement antérieurs (réalisations cumulées au 01/01/N) (1)	Crédits de paiement ouverts au titre de l'exercice N (2)	Restes à financer de l'exercice N+1

(1) Il s'agit des réalisations effectives correspondant aux mandats émis.

(2) Il s'agit du montant prévu initialement par l'échéancier corrigé des révisions.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ENGAGEMENTS HORS BILAN</b> <b>AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT ET CREDITS DE PAIEMENT</b>	C2.2

**C2.2 – SITUATION DES AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT ET CREDITS DE PAIEMENT**

N° ou intitulé de l'AE	Montant des AE			Montant des CP			
	Pour mémoire AE votée y compris ajustement	Révision de l'exercice N	Total cumulé (toutes les délibérations y compris pour N)	Crédits de paiement antérieurs (réalisations cumulées au 01/01/N) (1)	Crédits de paiement ouverts au titre de l'exercice N (2)	Restes à financer de l'exercice N+1	Restes à financer (exercices au-delà de N+1)

(1) Il s'agit des réalisations effectives correspondant aux mandats émis.

(2) Il s'agit du montant prévu initialement par l'échéancier corrigé des révisions.

IV – ANNEXES	
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION – LISTE DES SERVICES ASSUJETTIS À LA TVA ET NON ERIGÉS EN BUDGET ANNEXE	
LISTE DES SERVICES ASSUJETTIS À LA TVA ET NON ERIGÉS EN BUDGET ANNEXE	
Catégorie de services	Intitulé / objet du service
	Date de création
	Date de délibération
	Nature de l'activité (SPICISPA)

IV – ANNEXES			IV		
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION					
SERVICES FERROVIAIRES REGIONAUX DE VOYAGEURS – VOLET 1 : BUDGET			D2.1		
<b>VOLET 1 – BUDGETAIRE (circulaire n° LBL/B/03/10082/C du 11 décembre 2003)</b>					
DEPENSES	Chapitre	Montant	FONCTIONNEMENT	Chapitre	RECETTES
Contribution régionale d'équilibre d'exploitation TTC		0,00	Compensation financière versée par l'Etat au titre de l'exploitation		Montant
Autres		0,00	Compensation financière au titre des tarifs sociaux fixés par l'Etat		0,00
			Matériel		
<b>Sous-total Fonctionnement</b>		<b>0,00</b>	<b>Sous-total Fonctionnement</b>		<b>(B)</b>
INVESTISSEMENT	Chapitre	Montant			
Matériel		0,00			
Autres		0,00			
<b>Sous-total Investissement</b>		<b>0,00</b>	<b>Effort propre de la Région (A – B)</b>		<b>(C)</b>
<b>TOTAL DEPENSES</b>	<b>(A)</b>	<b>0,00</b>	<b>TOTAL RECETTES (B + C)</b>		<b>0,00</b>

	IV – ANNEXES	IV
	AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION SERVICES FERROVIAIRES REGIONAUX DE VOYAGEURS – VOLET 2 : COMPTE D'EXPLOITATION	D2.2
<b>Volet 2 – Compte TER SNCF (1) par la collectivité (circulaire n°LBL/B/03/10082/C du 11 décembre 2003)</b>		
<b>Produits d'exploitation courante :</b>		
Produits du trafic	0,00	
Produits annexes au trafic	0,00	
Compensations des réductions tarifaires	0,00	
Travaux pour Tiers	0,00	
Produits hors trafic	0,00	
<b>Total chiffre d'affaires</b>	<b>0,00</b>	
Versements des Collectivités	0,00	
Production immobilisée et stockée	0,00	
<b>Total produits d'exploitation courante</b>	<b>0,00</b>	
<b>Charges d'exploitation courante :</b>		
Personnel – Masse salariale	0,00	
Consommations intermédiaires	0,00	
Péage RFF	0,00	
Impôts, taxes et versements assimilés	0,00	
<b>Total charges d'exploitation courante</b>	<b>0,00</b>	
<b>Facturations majeures :</b>		
Achats stockés	0,00	
Impôts et taxes hors FAP	0,00	
Maintenance matériel roulant	0,00	
Traction trains, conduite et logistique	0,00	
Echange de locomotives entre Activités	0,00	
Energie de traction électrique	0,00	
Energie de traction diesel	0,00	
Entretien/maintenance des installations fixes	0,00	
Prestations télécoms	0,00	
Echange de matériel roulant entre Activités	0,00	
Prestations trains	0,00	
Contribution de service Activité Gare	0,00	
Transport en service	0,00	
<b>Total facturations majeures</b>	<b>0,00</b>	
<b>Prestations de main d'œuvre inter-domaines :</b>		
- Dont Etablissements autres que EEX	0,00	
- Dont Etablissements EEX	0,00	
Autres facturations	0,00	
<b>Total facturations internes</b>	<b>0,00</b>	
<b>TOTAL CHARGES (2)</b>	<b>0,00</b>	
<b>Contributions aux ECE</b>		<b>0,00</b>

<b>EXCEDENT BRUT D'EXPLOITATION (3)</b>	<b>0,00</b>
Dotations aux amortissements	0,00
Reprise de subvention et écart de réévaluation	0,00
Variation des provisions/transfert de charges	0,00
Autres produits et charges de gestion courante	0,00
<b>Total dotations, reprises, transferts et autres</b>	<b>0,00</b>
 <b>RESULTAT D'EXPLOITATION (4)</b>	 <b>0,00</b>
 Résultat financier	 0,00
 <b>RESULTAT COURANT (5)</b>	 <b>0,00</b>
 Résultat spécifique	 0,00
 <b>RESULTAT NET (6)</b>	 <b>0,00</b>

(1) A compléter par « approuvé » ou « non approuvé ».

(2) Total charges = total charges d'exploitation courante + total facturations majeures + total facturations internes.

(3) Excedent brut d'exploitation = total produits d'exploitation courante – total charges.

(4) Résultat d'exploitation = excedent brut d'exploitation – contribution aux ECE - total dotations, reprises, transferts et autres.

(5) Résultat courant = résultat d'exploitation + résultat financier.

(6) Résultat net = résultat courant + résultat spécifique.

Cette annexe correspond au modèle de présentation du compte d'exploitation figurant dans la convention SNCF, elle est donc susceptible de subir des modifications à l'initiative de la SNCF.

**IV – ANNEXES****AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION – DECISIONS EN MATIERE DE TAUX DES CONTRIBUTIONS**

					<b>IV</b>	
					<b>D3</b>	
Libellés	Base notifiée (si connue à la date de vote)	Variation de la base / (N-1) (%)	Taux, coefficient ou forfait appliqués par décision de l'assemblée délibérante (%, unité ou €)	Variation du taux / N-1 (%)	Produit voté par l'assemblée délibérante	Variation du produit / N-1 (%)
<b>Part régionale des ressources</b>						
TICPE (part définie à l'art. 265 du code des douanes)	SP Gazole	0,00 0,00	0,00 0,00	0,00 0,00	0,00 0,00	0,00 0,00
TICPE (majoration définie à l'art. 265 A bis du code des douanes)	SP Gazole	0,00 0,00	0,00 0,00	0,00 0,00	0,00 0,00	0,00 0,00
Taxe sur les permis de conduire		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe sur les certificats d'immatriculation des véhicules		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe spéciale de consommation de produits pétroliers (1)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe sur le transport public aérien et maritime (1)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe relative à l'octroi de mer (1)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Droits assimilés au droit d'octroi de mer auxquels sont soumis les rhums et spiritueux (1)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Part départementale des ressources</b>						
Taxe d'aménagement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe de publicité foncière et droit d'enregistrement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe sur la consommation finale d'électricité	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe sur les remontées mécaniques des zones de montagne	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Part communale des ressources</b>						
TFPB	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TFPNB	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CFE	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe d'habitation sur les résidences secondaires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>TOTAL</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>			<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

(1) Taxes perçues par les collectivités d'Outre-mer.  
(2) Détailier les taxes pour lesquelles la collectivité a un pouvoir de modulation.

**IV – ANNEXES****AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION – ETAT DE REPARTITION DE LA TEOM**

(COMMUNES ET GROUPEMENTS DE 10 000 HABITANTS ET PLUS, article L. 2313-1)

**SECTION D'INVESTISSEMENT – DEPENSES**

DEPENSES (1)		
Article (2)	Libellé (2)	Montant
Remboursement d'emprunts et dettes assimilées		0,00
Acquisitions d'immobilisations		0,00
Opérations d'équipement (1 ligne par opération)		0,00
Autres dépenses éventuelles		0,00
Opérations pour compte de tiers (1 ligne par opération)		0,00
	Total des dépenses réelles	0,00
040	Opérations ordre transf. entre sections	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00
	Total des dépenses d'ordre	0,00
	TOTAL GENERAL	0,00

**SECTION D'INVESTISSEMENT – RECETTES**

RECETTES (1)		
Article (2)	Libellé (2)	Montant
Souscription d'emprunts et dettes assimilées		0,00
Dotations et subventions reçues		0,00
Autres recettes éventuelles		0,00
Opérations pour compte de tiers (1 ligne par opération)		0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00
	Total des recettes réelles	0,00
040	Opérations ordre transf. entre sections	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00
021	Virement de la section de fonctionnement (3)	0,00
	Total des recettes d'ordre	0,00
	TOTAL GENERAL	0,00

(1) Dépenses et recettes, directes et indirectes, afférentes à l'exercice de la compétence visée à l'article L. 2313-1 du CGCT.

(2) Détalier les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqués par la collectivité ou l'établissement.

(3) Montant des recettes de fonctionnement transférées en investissement pour le financement des dépenses d'investissement afférentes à l'exercice de la compétence susmentionnée.

**IV – ANNEXES****AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION – ETAT DE REPARTITION DE LA TEOM**

(COMMUNES ET GROUPEMENTS DE 10 000 HABITANTS ET PLUS, article L. 2313-1)

**SECTION DE FONCTIONNEMENT – DEPENSES**

Article (2)	Libellé (2)	DEPENSES (1)	Montant
011	Charges à caractère général		0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés		0,00
65	Autres charges de gestion courante		0,00
66	Charges financières		0,00
67	Charges spécifiques		0,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (3)		0,00
014	Atténuations de produits		0,00
	Total des dépenses réelles		0,00
042	Opérations ordre transf. entre sections		0,00
043	Opérations ordre intérieur de la section		0,00
023	Virement à la section d'investissement (4)		0,00
	Total des dépenses d'ordre		0,00
	<b>TOTAL GENERAL</b>		0,00

**SECTION DE FONCTIONNEMENT – RECETTES**

Article (2)	Libellé (2)	RECETTES (1)	Montant
Recettes issues de la TEOM			0,00
Dotations et participations reçues			0,00
Autres recettes de fonctionnement éventuelles			0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses		0,00
75	Autres produits de gestion courante		0,00
76	Produits financiers		0,00
77	Produits spécifiques		0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (3)		0,00
013	Atténuations de charges		0,00
	Total des recettes réelles		0,00
042	Opérations ordre transf. entre sections		0,00
043	Opérations ordre intérieur de la section		0,00
	Total des recettes d'ordre		0,00

Article (2)	Libellé (2)	RECETTES (1)	
			Montant
	<b>TOTAL GENERAL</b>		<b>0,00</b>

(1) Dépenses et recettes, directes et indirectes, afférentes à l'exercice de la compétence visée à l'article L. 2313-1 du CGCT.

(2) Détalier les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqués par la collectivité ou l'établissement.

(3) Si la collectivité ou l'établissement applique les provisions semi-budgetaires.

(4) Montant des recettes de fonctionnement transférées en investissement pour le financement des dépenses d'investissement afférentes à l'exercice de la compétence susmentionnée.

IV – ANNEXES	IV
<b>ELEMENTS DU BILAN ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT – SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>D5.1</b>

Cet état ne contient pas d'information.

IV – ANNEXES	
<b>ELEMENTS DU BILAN</b>	
<b>ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT – SECTION D'INVESTISSEMENT</b>	<b>D5.2</b>

Cet état ne contient pas d'information.

S2LO

## V – ARRETE ET SIGNATURES

## ARRETE ET SIGNATURES

V

A

Nombre de membres en exercice : 23

Nombre de membres présents : 23

Nombre de suffrages exprimés : 23

## VOTES :

Pour : 11  
 Contre : 0  
 Abstentions : 7

Date de convocation : 08/03/2024



Présenté par le Maire (1),  
 A FONBEAUZARD,, le 21/03/2024

Délibéré par l'assemblée Les membres l'Assemblée délibérante réuni(e) en session Ordinaire(2), réunie en session Ordinaire  
 A FONBEAUZARD,, le 21/03/2024

Les membres de l'assemblée délibérante Les membres l'Assemblée délibérante réuni(e) en session Ordinaire (2),(3).

André VILLATE.	
Carine MIRANDA	
Christelle GOURGUES	
Corine PRONO	
Emmanuel MUÑOZ	
Emmanuelle DELEDICQ	
Florence MORET	
Francis OULES	
Frédéric SIDOR	
Jérôme DEYX	
Laétitia DE MATOS	
Michel CORBIERE	
Mostafa LAMRHANI	
Mélanie MIGNOT	
Nadine DEVILLERS	
Nadine MAYSSAL-CATALANO	
Patrice GRAFFOULIERE	
Patrick BARRAU	
Paulette PIQUEMAL	
Raphaël MAUDOUIT	

Envoyé en préfecture le 04/04/2024

Reçu en préfecture le 04/04/2024

Publié le

ID : 031-213101868-20240327-2024\_012-BF

S<sup>2</sup>LO<sup>→</sup>

**V – ARRETE ET SIGNATURES**  
**ARRETE ET SIGNATURES**

A

Robert GRIMAUD



Serge LASERRE



Sonia CAPELLE



Certifié exécutoire par le Maire (1), compte tenu de la transmission en préfecture, le , et de la publication le

A FONBEAUZARD,, le 21/03/2024

(1) Indiquer « la présidente » ou « le président ».

(2) Indiquer la nature de l'assemblée délibérante : du conseil régional de ..., de la Collectivité territoriale unique de ..., de la métropole de ..., du Conseil syndical de ...

(3) L'ajout des signataires est désormais facultatif.

Séance du 21 mars 2024

L'an deux mille vingt quatre, le vingt et un mars, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence Mr Robert GRIMAUD, le Maire.

NOMBRES DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Nombre de suffrages exprimés
23	17	23
		Pour : 11
		Contre : 5
		Abstentions : 7

Date de la convocation
08 mars 2024

**Etaient présents :**

Robert GRIMAUD, Patrick BARRAU, Sonia CAPELLE, Michel CORBIERE, Emmanuelle DELEDICQ, Laétitia DE MATOS, Nadine DEVILLERS, Jérôme DEYX, Christelle GOURGUES, Raphaël MAUDOUIT, Carine MIRANDA, Florence MORET, Emmanuel MUÑOZ, Francis OULES, Paulette PIQUEMAL, Corine PRONO, André VILLATE.

**Procuration(s) :**

Patrice GRAFFOULIERE a donné pouvoir à André VILATTE, Mostafa LAMRHANI a donné pouvoir à Florence MORET, Serge LASSERRE a donné pouvoir à Michel CORBIERE, Nadine MAYSSAL-CATALANO a donné pouvoir à Carine MIRANDA, Mélanie MIGNOT a donné pouvoir à Raphaël MAUDOUIT, Frédéric SIDOR a donné pouvoir à Robert GRIMAUD

**Etaient absent(s) :**

Date d'affichage
08 mars 2024

**Etaient excusé(s) :**

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le

**(Ont) été nommé(es) secrétaire(s) de séance :**

Mme Florence MORET

et publication du

**VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2024**

\_\_\_\_/\_\_\_\_/\_\_\_\_

vote les propositions nouvelles du Budget Primitif de l'exercice 2024 :

**Investissement**

Dépenses : **557 012,33**

Recettes : **563 315,33**

**Fonctionnement**

Dépenses : **3 525 580,00**

Recettes : **3 525 580,36**

Pour rappel, total budget :

**Investissement**

Dépenses : **566 759,33** (dont 9 747,00 de RAR)

Recettes : **566 759,33** (dont 3 444,00 de RAR)

**Fonctionnement**

Dépenses : **3 525 580,00** (dont 0,00 de RAR)

Recettes : **3 525 580,36** (dont 0,00 de RAR)

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.

Ont signé Mr le Maire et le(s) secrétaire(s) de séance.

Pour extrait certifié conforme.

Fait à Fonbeauzard

Mr le Maire GRIMAUD Robert

le(s) secrétaire(s) de séance

